RAPPORT

Tripoli,
Libye
12-16
Juin
2005

Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)

Troisième Session

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.
Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 1997

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES 4

RESUME DES RECOMMANDATIONS 6

I- OUVERTURE DE LA SESSION 9

II- MEDAILLE DE LA COMMISSION 11

III- TRAVAUX DE LA 3EME SESSION 11

IV- ELECTION DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT ET DU COMITE DE REDACTION 12

V- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 12

VI- EXAMEN DU RAPPORT DU COMITE EXECUTIF 13

VII -ACTIVITES DU SECRETARIAT ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA 2EME SESSION 13

VIII- SITUATION DU CRIQUET PELERIN DANS LA REGION OCCIDENTALE ET DANS LES AUTRES REGIONS (AOUT 2003 A MAI 2005) 14

XI- RECHERCHE 20

XII- COMPTES ANNUELS POUR 2003 ET 2004 ET PROGRAMMES DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR LE BIENNIUM 2005-2006 21

XIII- CONCRETISATION DU RETRAIT DES ETATS MEMBRES DE LA CLCPANO 22

XIV- LOGO ET PAGE WEB DE LA COMMISSION 22

- LOGO DE LA COMMISSION 22
- PAGE WEB DE LA COMMISSION 22

XV- EXAMEN DES DEMANDES D'ADHESION A LA COMMISSION 23

XVI - DIVERS 23

XVII – DATE ET LIEU DE LA 4EME SESSION DE LA COMMISSION ET DE LA 3EME REUNION DE SON COMITE EXECUTIF 24

XVIII – ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA SESSION 24

XIX –CLOTURE DE LA SESSION 24

REMERCIEMENTS 25

NECROLOGIE : 26

ANNEXE I : EXAMEN ADOPTION RAPPORT 1ERE REUNION DU C.EXECUTIF 28

ANNEXE II : ACTIVITES DU SECRETARIAT ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS……..…..…….30

ANNEXE III : SITUATION ACRIDIENNE 40

ANNEXE IV :ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME EMPRES 52

ANNEXE V :FORMATION 59

ANNEXE VI :RECHERCHE 63

ANNEXE VII : BUDGET 67

- 1. ETAT DES CONTRIBUTIONS 67
- 2. COMPTES ANNUELS POUR 2003 ET 2004 68
- 3. PROGRAMMES DE TRAVAIL ET BUDGETS POUR LE BIENNIUM 2005-2006 70

ANNEXE VIII : LISTE DES PARTICIPANTS 71

Liste des abréviations et acronymes

AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGPP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CERES/ Locustox	Centre de recherche en écotoxicologie pour le Sahel
CIHEAM	Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditérranéennes
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (France)
CLAA	Centre de lutte antiacridienne (Mauritanie)
CLCPANO	Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest
CLCPRO	Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale
CNA	Centre national antiacridien (Niger)
CNLA	Centre National de Lutte Antiacridienne (Tchad)
CNLAA	Centre national de lutte antiacridienne (Maroc)
CP	Criquet pèlerin
CR	Coordination régionale du programme EMPRES en Région Occidentale
CRC	Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale
DLCC	Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin
DLIS	*Desert Locust Information Service* (FAO) / Service d'information sur le Criquet pèlerin (AGPP/FAO, Rome)
DPV	Direction de la protection des végétaux
ECLO	*Emergency Centre for Locust Operations* / Centre d'urgence pour les opérations antiacridiennes (FAO, Rome)
ELO-RO	Chargé de Liaison EMPRES (*EMPRES Liaison Officer*) en Région Occidentale
eLocust	Système de collecte et de transmission électronique des données
EIRO	Equipes d'Intervention en Région Occidentale
EMI	Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin
EMPRES	*Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant diseases* / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
E/R	Emetteur/Récepteur
FAO	*Food and Agriculture Organization of the United Nations* / Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial (Paris, France)
FIDA	Fonds international de développement agricole (Rome, Italie)
FSP	Fonds de solidarité prioritaire (France)

Liste des abréviations et acronymes (suite)

GPS	Global Positioning System
GTZ	*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (Coopération technique allemande)
IAMM	Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
ICIPE	*International Centre for Insect Physiology and Ecology* (Nairobi, Kenya)
IITA	*International Institute of Tropical Agriculture* (Ibadan, Nigéria)
INPV	Institut national de protection des végétaux (Algérie)
LAA	Lutte antiacridienne
LUBILOSA	Projet de Lutte Biologique contre les Locustes et Sauteriaux (Cotonou, Bénin)
NPO	*National Project Officer* / Fonctionnaire national
OCLALAV	Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte Antiaviaire
PAN	Phényl-acéto-nitrile
PC	*Personal Computer* / Ordinateur
PCT	Programme de coopération technique de la FAO
P/M	Personne-mois
PPO	Planification des Projets par Objectifs
PRG	*Pesticides Referee Group* (FAO) / Groupe consultatif de la FAO sur les pesticides
PV	Protection des Végétaux
RAMSES	*Reconnaissance And Management System of the Environment of Shistocerca*
RC	Région Centrale
RO	Région Occidentale
SPA	Schéma de Planification des Activités
UBV	Ultra-Bas Volume
UE	Union européenne
UNLCP	Unité nationale de lutte contre le Criquet pèlerin (Mali)
USAID	*United States Agency for International Development*

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Examen du rapport du Comité Exécutif

R 1: Adopter le rapport du Comité Exécutif avec les recommandations qui y sont formulées, à l'exception de celle relative à la création d'un fonds d'urgence pour l'achat de pesticides pour lequel 30.000 dollars E-U avaient été prévus.

R 2: Tenir les réunions du Comité Exécutif immédiatement avant celles de la Commission lorsqu'elles sont organisées la même année.

R 3: Adopter l'Accord de coopération entre la CLCPRO et la CRC.

Activités du Secrétariat

R 4: Encourager les prospections conjointes entre les pays et demander aux Secrétariats des deux Commissions, Occidentale et Centrale, d'apporter tout appui à la coordination dans ce domaine.

Situation du Criquet pèlerin dans la Région Occidentale et dans les autres régions (août 2003 à mai 2005)

R 5: Inviter les pays de la région à rester vigilants et à organiser des opérations de prospection et de lutte dans toutes les zones favorables à la reproduction et à la multiplication du Criquet pèlerin.

R 6: Intégrer les représentants des bailleurs de fonds dans les Comités de coordination de lutte antiacridienne instaurés dans chaque pays.

R 7: Inviter les pays ayant bénéficiés de dons à le faire savoir par tous les moyens d'information, y compris les médias.

R 8: Insister sur la nécessité de créer un"Fonds d'Urgence International pour le Criquet pèlerin" au sein de la FAO ainsi qu'un" Fonds National" dans chaque pays.

R 9: Compléter la formation des équipes d'intervention contre le Criquet pèlerin pour les rendre plus professionnelles.

R 10: Suivre régulièrement la situation et la gestion des stocks de pesticides dans chaque pays pour éviter leur accumulation et la pollution de l'environnement.

Etat d'avancement du programme "EMPRES"

R 11: Activer la signature de l'Accord confiant à la FAO la gestion du projet BAD.

R 12: Inviter les pays de la ligne de front à renforcer les Centres nationaux ou les Unités nationales chargés de la lutte antiacridienne et à leur accorder une autonomie financière et administrative.

R 13: Inviter la FAO à étudier la possibilité de créer un poste NPO au Niger.

R 14: Editer un bulletin sur le programme EMPRES et l'insérer dans le site Web de la Commission.

R 15: Fournir la fiche de prospection/lutte de la Région Occidentale aux pays participant en qualité d'observateurs.

Formation

R 16: Encourager la formation en acridologie à tous les niveaux, y compris pour les cadres et techniciens sur une durée de 3 à 6 mois au profit des cinq pays participant à la session à titre d'observateurs.

R 17: Bénéficier de l'expérience du CIHEAM en établissant un partenariat avec cette Institution.

R 18: Poursuivre l'échange de visites d'experts entre les pays de la région.

R 19: Organiser une formation de formateurs similaires à celle initiée à Niamey (Niger).

Recherche

R 20: Inviter les pays, les institutions et les organisations internationales à financer les recherches sur le Criquet pèlerin.

R 21: Inviter les chercheurs des Etats membres à proposer rapidement des projets de recherche au Secrétariat de la Commission.

R 22: Réaliser des recherches opérationnelles dans les aires d'habitat du Criquet pèlerin.

R 23: Poursuivre les recherches sur les méthodes de lutte alternatives.

R 24: Œuvrer pour coordonner avec le CIHEAM le développement de recherches dans les domaines d'intérêt mutuel.

R 25: Organiser une rencontre scientifique en Algérie en fin 2006.

R 26: Demander à nouveau à la FAO de créer des stations de recherche dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin et de renforcer la Station d'Akjoujt en Mauritanie.

R 27: Etudier la possibilité de développer des recherches sur l'utilisation des champs magnétiques en lutte antiacridienne.

Comptes annuels pour 2003 et 2004 et programmes de travail et de budget pour le biennium 2005-2006

R 28: Approuver les comptes annuels de 2003 et 2004, ainsi que les programmes de travail et de budget pour le biennium 2005-2006 en y apportant quelques modifications.

R 29: Remercier les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et inviter les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.

R 30: Reporter l'acquisition d'un véhicule tout terrain par an (30 000 $EU) au delà de 2007; cette question sera examinée à nouveau lors de la 4ème Session de la Commission.

R 31: Etudier la possibilité d'élaborer un Règlement financier de la Commission en collaboration avec la FAO.

R 32: Demander à la FAO de procéder à la correction du prélèvement de 2 521 $E-U effectué sur le budget de 2003 et relatif à l'organisation de la deuxième Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO.

R 33: Allouer un montant de 60 000 $E-U pour couvrir une partie des dépenses inhérentes à l'organisation de la rencontre scientifique sur les recherches dans le domaine acridien, prévue fin 2006, et la recherche de ressources financières complémentaires.

R 34: Autoriser le Secrétariat de la Commission à opérer, dans les situations d'urgence, des transferts de fonds d'une rubrique à l'autre après avoir consulté et obtenu l'accord du Président de la Commission et d'en informer les Etats membres.

Concrétisation du retrait des Etats membres de la CLCPANO

R 35: Les délégués de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie s'engagent à faire parvenir au Directeur général de la FAO l'instrument de retrait officiel de leur pays de la CLCPANO dans les plus brefs délais.

Logo et page Web de la Commission

Logo de la Commission

R 36: Adoptent le Logo sous réserve d'ajouter l'acronyme de la CLCPRO de façon claire et équilibrée en dessous de la larve.

Page Web de la Commission

R 37: Adoptent la page Web de la CLCPRO tout en demandant au Secrétariat de la Commission d'y apporter les suggestions demandées.

Examen des demandes d'adhésion à la Commission

R 38: Décident à l'unanimité l'adhésion officielle du Burkina Faso à la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale.

R 39: Fixent le montant de la contribution du Burkina Faso au Fonds Fiduciaire de la Commission à 12 000 $E-U par an.

Divers

- ***Examen des modalités de prise en charge des représentants des Etats membres aux Sessions de la Commission***
- ***Examen des modalités de prise en charge des représentants des Etats membres aux Sessions du DLCC***

Concernant ces deux points:

R 40 : Les délégués des Etats ont convenu de se conformer à l'application des accords en vigueur.

Date et lieu de la 4ème Session de la Commission et de la 3ème Réunion de son Comité Exécutif

R 41: A l'aimable invitation du délégué du Mali, la 4ème Session de la Commission (et la 4mè Réunion de son Comité Exécutif) se tiendra au Mali au mois de juin 2007

R 42: Au cas ou aucun Etat membre ne se proposera pour accueillir la 3ème Réunion du Comité Exécutif, cette Réunion se tiendra au siège du Secrétariat de la Commission en Algérie en avril 2006.

Adoption du Rapport et clôture de la Session

R 43: Adoptent le rapport de la 3ème Session de la Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale.

I- Ouverture de la Session

1. Conformément aux recommandations de la 2ème Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale, tenue à Alger (Algérie) du 9 au 12 juin 2003, et répondant à l'aimable invitation de la Libye, le Directeur Général de la FAO a convoqué, en accord avec le Pays hôte, la 3ème Session de la Commission à Tripoli (Libye) du 12 au 16 juin 2005 qui se tient conjointement avec la 2ème Réunion de son Comité Exécutif.

2. La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence de Monsieur Aboubakr Al Mansouri, Inspecteur Général du Secteur de l'Agriculture et des Ressources Animales et Marines, Monsieur Fathi Biram, Secrétaire du Comité Populaire du Service de Développement Agricole et de l'Elevage. Ont également participé à l'ouverture, Monsieur Mahmoud Solh, Directeur de la Production et de la Protection des Plantes, représentant le Directeur général de la FAO, Monsieur Saad El Medani Ahmed, Représentant de la FAO en Libye, les représentants du Corps diplomatique ainsi que les Délégués de tous les Etats membres de la CLCPRO: Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie.

3. Ont pris part aussi à cette Session en qualité d'observateurs, les représentants de Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, République de Guinée et le représentant du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM).

4. Y ont également participé le responsable du Groupe des Acridiens et le fonctionnaire acridologue de la FAO siège, le Secrétaire Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale et le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale.

5. Au début de son allocation, **Monsieur Ali Moumen,** Président de la Commission a, en son nom et au nom des délégués des Etats membres, exprimé ses sincères remerciements à la Jamahiriya pour cette heureuse initiative, la chaleur de l'accueil et les excellentes conditions d'organisation de cette réunion.

6. Il a loué les efforts considérables fournis par les Etats de la région à partir de l'année 2003 afin de faire face au péril acridien, fléau transfrontalier qui menace de façon récurrente la sécurité alimentaire de nos populations et pèse lourdement sur nos économies agricoles et les équilibres socio-économiques.

7. Il a souligné que n'eût été la mobilisation générale soutenue par la solidarité intra-régionale et la contribution internationale fédérée par la FAO, l'impact de la résurgence acridienne que nous subissons depuis 2003 aurait été nettement plus désastreux sur l'ensemble de notre région.

8. Il a enfin insisté sur l'importance des efforts nécessaires à fournir pour mettre en place une stratégie de lutte préventive, tout en rappelant que la région dispose d'un cadre organisationnel approprié à travers notre Commission qui constitue l'outil privilégié pour la mise en œuvre de cette stratégie. Pour y parvenir, il a insisté sur la nécessité de s'appuyer sur les structures nationales spécialisées pour la mise en œuvre de programmes de recherche et de lutte préventive conjointement élaborés par les Etats membres.

9. **Monsieur Mahmoud Solh**, Directeur de la Production et de la Protection des Plantes, a, au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, exprimé ses remerciements et sa gratitude à la Grande Jamahiriya pour avoir aimablement accueilli la 3ème Session de la Commission. Il l'a remercié aussi pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité, et souhaité la bienvenue à tous les participants.

10. Il a félicité les pays de la région pour les efforts considérables qu'ils ont fournis en vue de faire face au fléau acridien durant les deux dernières années.

11. Après avoir rappelé les conditions écologiques qui ont régné dans la région entre août 2003 et aujourd'hui, et leur rôle à la fois positif et négatif sur l'évolution du Criquet pèlerin, Monsieur Solh a donné un aperçu sur la diminution progressive de l'intensité de l'invasion et insisté sur les prévisions de l'évolution probable du Criquet pèlerin durant l'été 2005 dans les pays du Sahel et les dispositions que la FAO a prises en collaboration avec ces pays, la Banque Mondiale et les bailleurs de fonds en vue de préparer convenablement la prochaine campagne estivale. Il a indiqué que les ressources financières disponibles sont suffisantes pour couvrir les dépenses nécessaires pour le scénario le plus probable qui vise le traitement de 50 000 à 250 000 ha.

12. Il a également mis l'accent sur les efforts fournis par la FAO et qu'elle continue à fournir en matière de protection de l'environnement, de gestion des pesticides, et d'appui à la coordination internationale et régionale par la création, à Dakar, d'une unité qui soutiendra les efforts de la Commission dans ce domaine. Il a aussi loué la solidarité régionale, particulièrement entre les pays au nord et au sud du Sahara, et dont l'apport a été évalué à environ 20 millions $E-U, ce qui montre encore une fois que la création de la CLCPRO était une décision judicieuse.

13. Monsieur Solh a ensuite rappelé les diverses rencontres et réunions organisées dans la région durant la campagne antiacridienne, notamment les réunions ministérielles qui ont donné une impulsion singulière à la coopération intra-régionale et recommandé la création, sous l'égide de la CLCPRO, d'un mécanisme de coordination de la lutte antiacridienne pour 10 pays du Sahel.

14. Il a remercié tous les bailleurs de fonds pour leur très grande contribution. Il a insisté sur la nécessité de rester vigilant afin d'éviter toute évolution imprévue du Criquet pèlerin, et de mettre en œuvre le programme EMPRES de lutte préventive dans les meilleurs délais. Il a enfin souligné que la FAO prendra au niveau de son siège, de ses Bureaux et de ses Représentations dans les pays concernés toutes les dispositions pour aider les pays et tous les partenaires dans la coordination de la campagne estivale et la réalisation de la stratégie de lutte préventive.

15. Par ailleurs, **Monsieur Aboubakr Al Mansouri**, Inspecteur Général du Secteur de l'Agriculture et des Ressources Animales et Marines, a présenté l'allocution de la Jamahiriya dans laquelle il souhaite la bienvenue aux chefs et membres des délégations et à l'assistance. Il a rappelé que la tenue de cette réunion coïncide avec la célébration du peuple libyen de l'avènement d'expulsion de l'armée et des bases américaines sur le territoire de la Jamahiriya.

16. Monsieur l'Inspecteur a également souligné l'importance du Criquet pèlerin qui ne connaît pas les frontières et qui constitue une menace pour la sécurité alimentaire des

peuples de la région. Il a indiqué que la révolution du Fateh septembre se poursuit en relevant les défis, notamment par la transformation du désert en zone de verdure pour assurer l'autosuffisance alimentaire.

17. Il a également rappelé les efforts fournis par la Jamahiriya dans le domaine de la lutte antiacridienne en mobilisant tous les moyens nécessaires pour les opérations de prospection et de lutte en vue de stopper le fléau acridien.

18. Il a également souligné le rôle important joué par la Jamahiriya en répondant à l'appel d'aide lancé par les paysans africains au Guide de la révolution du Fateh septembre. Des équipes d'intervention antiacridienne libyennes ont ainsi été envoyées dans cette région et ont pu traiter près de 90 000 ha au Sénégal, Mali, et Guinée-Bissau, ce qui a contribué à réduire la menace du Criquet pèlerin et à empêcher sa reproduction printanière.

19. Il a aussi salué les efforts louables fournis par la FAO pour développer l'agriculture dans les pays en voie de développement en vue d'assurer la sécurité alimentaire et éloigner le spectre de la faim et de la pauvreté qui menacent des millions de personnes.

20. Il a insisté sur l'importance de cette Session qui aspire à la concrétisation d'une réelle coopération entre les pays de la région dans laquelle 13 millions d'hectares ont été traités pour stopper la menace acridienne, et il a souligné l'importance des recommandations issues de cette Session et leur répercussion positive sur la concrétisation du développement agricole et sur la sécurité alimentaire.

21. Il a aussi mis l'accent sur l'importance de cette honorable Commission qui s'efforce, sous l'égide de la FAO, de jouer pleinement son rôle dans plusieurs axes liés à l'échange de l'information, à la coordination à l'échelle régionale et au renforcement des pays membres dans les domaines de prospection et de la lutte. A ce titre, il a insisté sur la nécessité de lui rendre un grand hommage et de lui fournir tout le soutien dont elle a besoin pour lui permettre de s'acquitter de sa mission.

22. Il a enfin terminé son allocution en rendant un vibrant hommage au Docteur Abderrahmane Hafraoui pour les efforts louables fournis à la région dans le domaine de la lutte antiacridienne et il a déclaré l'ouverture de la session en souhaitant plein succès à ces travaux.

II- Médaille de la Commission

23. En reconnaissance des efforts louables fournis par **Docteur Abderrahmane Hafraoui**, ancien responsable du Groupe des Acridiens au siège de la FAO Rome, **Monsieur Aboubakr Al Mansouri**, Inspecteur Général du Secteur de l'Agriculture et des Ressources Animales et Marines, lui a offert une médaille du mérite pour les services précieux rendus à la Région Occidentale et aux autres régions durant plus de 19 ans.

III- Travaux de la 3ème Session

24. Avant le début des travaux, les représentants des pays en qualité d'observateurs qui sont le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau et la République de Guinée, ont exprimé leurs sincères remerciements et leur gratitude à la FAO et à la Commission pour les avoir invité à participer à cette Session, et à la Jamahiriya pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse. Ils ont formulé leur souhait d'adhérer à la

Commission. Ils ont aussi remercié la FAO pour l'appui qu'elle a apporté à leurs pays pendant l'invasion.

IV- Election du président, du vice-président et du Comité de rédaction

25. La Commission a procédé à l'élection de:

Président : M. Khalifa El Hammali Naser de la Libye
Vice-président : M. Fakaba Diakité du Mali

26. **Le Comité de rédaction** est composé d'un représentant de la Libye, de la Mauritanie, du Maroc, du Niger et du Sénégal ainsi que du Secrétariat de la Commission et de la FAO.

V- Adoption de l'ordre du jour

27. Après discussion du projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat de la Commission, l'ordre du jour ci-après a été adopté:
    - Ouverture de la Session;
    - Election du président, du Vice-président et du Comité de rédaction;
    - Adoption de l'ordre du jour;
    - Examen et adoption du rapport de la 1ère Réunion du Comité Exécutif tenue à Niamey (Niger) du 16 au 20 juin 2004;
    - Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 2ème Session;
    - Situation du Criquet pèlerin dans la Région Occidentale et dans les autres régions (août 2003-mai 2005);
    - Etat d'avancement du Programme EMPRES;
    - Formation;
    - Recherche;
    - Comptes annuels pour 2003 et 2004 et programmes de travail et budgets pour le biennium 2005 – 2006;
    - Concrétisation du retrait des Etats membres de la CLCPANO;
    - Adoption du Logotype et de la page Web de la CLCPRO;
    - Examen de l'adhésion de nouveaux membres;
    - Divers;

      - Examen des modalités de prise en charge des représentants des Etats membres aux Sessions de la Commission,
      - Examen des modalités de prise en charge des représentants des Etats membres aux Sessions du DLCC,
      - Informations complémentaires au sujet de la création d'une unité d'appui à EMPRES-RO à Dakar,
      - Informations complémentaires au sujet de la création d'un mécanisme de coordination (COSRELA) à Dakar;

    - Lieu et date de la quatrième Session de la Commission et de la troisième réunion du Comité Exécutif;
    - Adoption du rapport.

VI- Examen et adoption du rapport de la 1ère Réunion du Comité Exécutif tenue à Niamey (Niger) du 16 au 20 juin 2004

28. Le Secrétariat de la Commission a présenté en détail les travaux de la première Réunion du Comité Exécutif tenue à Niamey (Niger) du 16 au 20 juin 2004 (annexe I) ainsi que les principaux points débattus et qui ont été les suivants :

- les activités du Secrétariat de juin 2003 à mai 2004;
- les modalités d'élection des membres du Comité Exécutif ;
- la situation du Criquet pèlerin de juin 2003 à début juin 2004;
- la coopération régionale et internationale;
- les modalités d'harmonisation des activités de la CLCPRO et d'EMPRES-RO;
- les programmes de formation et de recherche;
- l'affectation des véhicules des Equipes d'Intervention en Région Occidentale (EIRO);
- le projet de Logo et de la page Web de la CLCPRO.

29. Parmi le principaux résultats obtenus, il a particulièrement mis l'accent sur l'approbation du protocole de coopération et de coordination entre la CLCPRO et la CRC et la procédure du choix des membres du Comité Exécutif par ordre alphabétique (latin) des pays pour renouveler trois d'entre eux tous les deux ans. Sur cette base, **les nouveaux Etats membres du Comité Exécutif pour les deux prochaines années sont le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad.**

30. Au terme de sa présentation, le Secrétaire Exécutif a proposé de revoir l'ordre du jour du Comité Exécutif qui correspond actuellement à celui de la Commission en ne retenant que les principaux points pour étude. Il a en outre proposé de tenir les Réunions du Comité Exécutif durant deux jours, précédant immédiatement celles de la Commission, lorsque ces réunions sont organisées la même année.

31. Au terme d'un débat fructueux, les délégués **recommandent** ce qui suit:

- ***Adopter le rapport du Comité Exécutif avec les recommandations qui y sont formulées, à l'exception de celle relative à la création d'un fonds d'urgence pour l'achat de pesticides pour lequel 30.000 dollars E-U avaient été prévus.***
- ***Tenir les réunions du Comité Exécutif immédiatement avant celles de la Commission lorsqu'elles sont organisées la même année.***
- ***Adopter l'Accord de coopération entre la CLCPRO et la CRC.***

VII -Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 2ème Session

32. En présentant ce point, le Secrétariat de la Commission a commencé par souligner que la recrudescence puis l'invasion du Criquet pèlerin dans la Région Occidentale ont particulièrement marqué les années 2003 et 2004. Par conséquent, il a consacré la quasi totalité de son temps au suivi et à la gestion de la situation acridienne qui a prévalu dans cette région.

33. Il a ensuite présenté les principales activités réalisées de juillet 2003 à mai 2005 (annexe II), notamment la coordination des activités de lutte, le suivi de l'évolution de la situation, les visites d'évaluation sur le terrain, les contacts et les concertations avec les pays de la région pour renforcer la solidarité régionale, la contribution à la diffusion et à l'analyse des données sur le criquet, l'envoi à temps de plusieurs alertes aux pays concernés et l'appui des pays à l'élaboration des plans d'urgence et à leur exécution.

34. Le Secrétariat a également présenté un calendrier des missions réalisées pour participer aux différentes réunions techniques et ministérielles ainsi que celles avec les bailleurs de fonds et les visites de terrain. Ce calendrier indique l'importance du temps réservé à ces missions en fonction du nombre de jours de l'année et qui représente 30% en 2003, 42% en 2004 et 54% au premier semestre de 2005. Ceci montre l'augmentation sensible des activités du Secrétariat au niveau de la région ainsi qu'au niveau international, particulièrement au siège de l'Organisation.

35. Au sujet du suivi des recommandations de la 2ème Session de la Commission, le Secrétariat a souligné que parmi les 34 recommandations, seules trois n'ont pu être réalisées. Elles concernent les prospections conjointes entre la Libye et l'Egypte, la préparation de l'état des lieux sur les recherches réalisées au cours des cinquante dernières années dans les pays de la ligne de front, et la reconsidération du taux des prélèvements appliqué par la FAO sur les dépenses de fonctionnement du Fonds de la Commission.

36. Après avoir remercié le Secrétaire Exécutif de la Commission pour les efforts louables fournis au cours de cette période difficile et pour la qualité du document de travail et pour la présentation, les délégués:

Recommandent d'encourager les prospections conjointes entre les pays et demandent aux Secrétariats des deux Commissions, Occidentale et Centrale, d'apporter tout appui à la coordination dans ce domaine.

VIII- Situation du Criquet pèlerin dans la Région Occidentale et dans les autres régions (août 2003 à mai 2005)

37. Le Secrétariat a exposé en détail la situation du Criquet pèlerin qui a sévi dans la Région Occidentale entre août 2003 et mai 2005 (annexe III). Il a dans un premier temps rappelé l'origine de la recrudescence acridienne durant les quatre derniers mois de 2003, les conditions écologiques et météorologiques exceptionnelles qui ont favorisé une explosion démographique sans précédent des populations acridiennes dans les pays du Sahel, et le passage rapide de la phase solitaire à la phase grégaire en quelques mois.

38. Il a ensuite précisé qu'une reproduction de grande ampleur a eu lieu dans les zones de reproduction hivernale, particulièrement au nord de la Mauritanie en fin 2003 et début 2004, et que des essaims ont envahi respectivement le Maroc et l'Algérie à partir de début février 2004, la Tunisie et la Libye au début d'avril. Les excellentes conditions écologiques ont favorisé la multiplication des effectifs de ces essaims d'une façon alarmante.

39. En dépit de l'importance des moyens humains et financiers mobilisés par ces pays pour faire face au fléau, de nombreux essaims issus de la reproduction printanière ont pu

retourner dans les zones de reproduction estivale pour s'y multiplier de nouveau d'une manière impressionnante.

40. Après avoir souligné l'importance des moyens mobilisés par les pays eux même, ceux fournis par la solidarité régionale, et la contribution de la FAO à travers ses propres ressources, ou celles mises à disposition par la communauté internationale soit à travers la FAO soit à titre bilatérale, le Secrétariat a présenté en détail ces moyens et les résultats importants issus des prospections et traitements dans toutes les zones de multiplication. La superficie traitée dans la région est de l'ordre de 13 millions d'hectares, dont 22% dans les pays du sahel et 78% dans les pays d'Afrique du Nord-Ouest.

41. Au cours de sa présentation, le Secrétariat a comparé la situation entre les périodes « août 2003 à juin 2004 » et « juillet 2004 jusqu'à présent » en mettant en exergue les différences constatées entre les deux périodes en terme de conditions écologiques et de dynamique du Criquet pèlerin avec les conséquences sur la situation acridienne. Le Secrétariat a par conséquent souligné la nécessité de prendre en considération, dans toute prévision acridienne, l'analyse complète des conditions écologiques et la dynamique du criquet durant une période précise, et d'éviter de comparer une année à l'autre sans tenir compte des principaux facteurs influençant le développement de la situation acridienne.

42. Le Secrétariat a insisté sur le maintien de la vigilance, car le retour à la rémission est loin d'être atteint, et qu'il est nécessaire d'assurer une surveillance totale des zones de reproduction estivale durant 2005 avec des équipes de prospection et de lutte pour éliminer les populations résiduelles de criquets pèlerins dans la région.

43. Pour atteindre cet objectif, le Secrétariat a rappelé les prévisions émises par la FAO/DLIS pour la période estivale 2005 et les scénarios probables durant cette période. Il a également rappelé les mesures prises récemment à Bamako (Mali) par les pays du Sahel et par la FAO, avec la contribution de la Commission, et la participation de la Banque Mondiale et des bailleurs de fonds, pour la préparation du plan d'action relatif au scénario le plus probable et à celui du pire, en précisant que les ressources financières disponibles actuellement sont suffisantes pour couvrir les besoins.

44. Les représentants des pays ont apporté des compléments d'information sur la situation acridienne dans leur pays. Le délégué du Tchad a signalé la présence d'essaims immatures dans le Chari-Baguirmi, Guera, Ouaddai et Biltine. Le délégué du Niger a confirmé la présence de groupes d'ailés matures autochtones qui ont réussi à pondre en mai 2005 dans le département de Tanout et qui ont donné des bandes larvaires. Des équipes de prospection et de lutte sont actuellement sur place pour suivre la situation.

45. Le délégué de la Mauritanie a également informé l'assistance de l'apparition précoce de conditions écologiques favorables au sud-est du pays et la signalisation de quelques individus solitaires dans les zones frontalières avec le Mali.

46. Monsieur Munir Butrous, Secrétaire de la CRC, a présenté la situation générale du Criquet pèlerin dans la Région Centrale durant les deux dernières années en précisant les conditions écologiques et l'évolution de la situation. Il a souligné les efforts de l'Arabie Saoudite, du Soudan, de l'Erythrée et de l'Egypte pour contrôler la recrudescence/ invasion acridienne dont les prémices ont été observées en 2003 et pendant le premier semestre de 2004, ainsi que les interventions contre les essaims immatures venant de la Région Occidentale durant le dernier trimestre de 2004. Ces essaims se sont concentrés au

sud de l'Egypte et au nord du Soudan après avoir traversé le territoire égyptien. Il a également indiqué que les essaims immatures venant de la Région Occidentale ont atteint l'ouest et le nord du Darfour au Soudan en mai 2005 et qu'ils y sont encore.

47. Monsieur Elliott Clive, responsable du Groupe des Acridiens, a présenté un aperçu de la situation acridienne dans la Région Orientale en indiquant que la situation s'y caractérise par une accalmie totale. Il a souligné que cette Commission a tenu sa session en janvier 2005 au cours de laquelle les délégués des Etats membres ont exprimé leur préoccupation quant à l'évolution de la situation acridienne dans la Région Occidentale.

48. Monsieur Elliott les a assurés qu'il n'existe pas de risque d'invasion de la région à partir d'essaims venant de la Région Occidentale. Il a également indiqué que des pluies sont tombées dans le Baloutchistan et en Inde et y ont créé des conditions écologiques favorables. Cependant les équipes de prospection mixtes d'Iran et du Pakistan et celles de l'Inde n'ont observé que quelques ailés solitaires.

49. Après discussion fructueuse sur ce point, les participants ont félicité le Secrétariat pour la qualité de la présentation et pour les efforts louables fournis. Ils ont également mis en exergue les efforts importants fournis par les pays concernés et ont applaudi l'effort de solidarité régionale et l'appui précieux et rapide de la FAO ainsi que l'apport important fourni par la communauté internationale, en dépit de l'arrivée tardive des contributions des bailleurs de fonds.

50. Il est apparu dans la discussion que certaines aides bilatérales n'ont pas été suffisamment coordonnées avec la FAO, ce qui en a réduit significativement l'impact escompté.

51. Les discussions ont également démontré la véracité des prévisions fournies par la FAO/DLIS et les analyses de la situation acridienne fournies par le DLIS et le Secrétariat de la Commission.

52. Le représentant du Cap-Vert a demandé à la FAO d'étudier la possibilité d'utiliser le reliquat des ressources financières de la situation d'urgence de 2004 pour renforcer les moyens de la Protection des Végétaux de ce pays.

53. Après discussion, les délégués **recommandent** ce qui suit:

- ***Inviter les pays de la région à rester vigilants et à organiser des opérations de prospection et de lutte dans toutes les zones favorables à la reproduction et à la multiplication du Criquet pèlerin.***
- ***Intégrer les représentants des bailleurs de fonds dans les Comités de coordination de lutte antiacridienne instaurés dans chaque pays.***
- ***Inviter les pays ayant bénéficiés de dons à le faire savoir par tous les moyens d'information, y compris les médias.***
- ***Insister sur la nécessité de créer un"Fonds d'Urgence International pour le Criquet pèlerin" au sein de la FAO ainsi qu'un" Fonds National" dans chaque pays.***
- ***Compléter la formation des équipes d'intervention contre le Criquet pèlerin pour les rendre plus professionnelles.***
- ***Suivre régulièrement la situation et la gestion des stocks de pesticides dans chaque pays pour éviter leur accumulation et la pollution de l'environnement.***

IX- Etat d'avancement du programme "EMPRES"

54. Le Secrétariat de la Commission a présenté un exposé détaillé sur le déroulement des activités du programme EMPRES (annexe IV), tout en rappelant les principales activités, particulièrement en ce qui concerne:

- La recherche des ressources financières nécessaires pour le financement du programme EMPRES, à travers plusieurs contacts avec les bailleurs de fonds;
- La prise des dispositions préliminaires pour la mise en place effective du don de la BAD;
- L'installation du programme RAMSES et la formation sur son utilisation au Mali, en Algérie, au Maroc, au Sénégal, en Tunisie et au niveau du siège de la Commission;
- L'utilisation de la fiche de prospection/lutte de la Région Occidentale par la majorité des équipes de la région durant la campagne écoulée;
- La participation à l'élaboration du programme de formation dans les pays sahéliens;
- La réalisation de missions de coordination sur la situation acridienne dans certains pays de la région et la participation à des réunions de sensibilisation de certains pays affectés et des bailleurs de fonds.

55. Le Secrétariat a également attiré l'attention sur le retard accusé dans l'allocation des ressources financières du projet BAD suite au délai de validation, par cette institution, du document de l'Accord (confiant la gestion du projet à la FAO) devant être signé par les pays bénéficiaires et la FAO.

56. Au terme des discussions de ce point, les participants ont remercié le Secrétariat pour les efforts louables déployés et pour les démarches entreprises avec la FAO en vue de sensibiliser les bailleurs de fonds à contribuer au financement du programme EMPRES. Ils ont salué avec satisfaction l'annonce du délégué de la Libye relative à l'engagement de ce pays à verser les 400 000 $E-U dans le Fonds Fiduciaire de la Commission à raison de 100 000 $E-U par an.

57. Les participants ont remercié la BAD pour sa grande contribution au programme EMPRES, ainsi que la France et les autres pays et institutions qui apportent leur appui au Programme, tout en souhaitant sa mise en œuvre dans les plus brefs délais.

58. Les délégués des pays **recommandent** ce qui suit:

- ***Activer la signature de l'Accord confiant à la FAO la gestion du projet BAD.***
- ***Inviter les pays de la ligne de front à renforcer les Centres nationaux ou les Unités nationales chargés de la lutte antiacridienne et à leur accorder une autonomie financière et administrative.***
- ***Inviter la FAO à étudier la possibilité de créer un poste NPO au Niger.***
- ***Editer un bulletin sur le programme EMPRES et l'insérer dans le site Web de la Commission.***
- ***Fournir la fiche de prospection/lutte de la Région Occidentale aux pays participant en qualité d'observateurs.***

X- Formation

59. Le Secrétariat a présenté les réalisations dans le domaine de la formation durant la période précédente, ainsi que les stages en lutte antiacridienne des cadres et techniciens (annexe V). Il a rappelé la nécessité de disposer de ressources humaines compétentes ce qui constitue un préalable incontournable pour la réalisation et la réussite des activités de la lutte antiacridienne en général et de la lutte préventive en particulier.

60. Il a précisé que chaque unité nationale de lutte antiacridienne doit disposer en permanence d'un minimum de cadres qualifiés et expérimentés. Leur nombre est en rapport avec celui des équipes de prospection et d'intervention pour couvrir l'ensemble des zones de reproduction dans chacun des pays des Etats membres de la Commission.

61. En ce qui concerne les sessions de formations réalisées ou en cours de réalisation dans la région, depuis juin 2003, le Secrétariat a indiqué que tous les pays membres ont organisé des sessions de formation nationales sur différents thèmes liés à la lutte antiacridienne et que la Commission et la FAO ont contribué à la réalisation de la plupart d'entre elles.

62. En ce qui concerne la formation régionale, Madame Monard, fonctionnaire acridologue de la FAO siège, a présenté dans son intervention les conditions dans lesquelles s'est déroulé le programme de formation de formateurs au profit de dix pays sahéliens, conformément à une des recommandations de la 1ère Réunion du Comité Exécutif de la CLCPRO et de la dernière Session extraordinaire du Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC).

63. La première session régionale de formation de formateurs sur les principaux thèmes relatifs à la gestion du Criquet pèlerin s'est tenue à Niamey (Niger) du 14 mars au 06 avril 2005. Cette formation intitulée « Ce qu'il faut savoir, ce qu'on doit transmettre sur le Criquet pèlerin » s'est adressée à 21 participants venant du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Tchad, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau et de Djibouti.

64. Cette formation polyvalente a été accomplie selon cinq modules (bio-écologie du Criquet pèlerin, prospection, lutte, préservation de la santé humaine et de l'environnement et gestion d'une campagne antiacridienne) et en utilisant des méthodes pédagogiques de transmission des connaissances. Les futurs formateurs ont élaboré leur programme national, comprenant trois sessions nationales destinées à former un total de 600 agents pour toute la région sahélienne avant fin juin 2005. Ces formations nationales sont maintenant terminées et un rapport est en cours de préparation. Il est à souligner que, dans le cadre de la coordination avec la Région Centrale, un cadre de Djibouti a participé à cette première session régionale. En outre, du matériel didactique avait été élaboré ou traduit à l'occasion de cette formation et remis à tous les participants et intervenants sous forme d'un CD-Rom.

65. Par ailleurs, le Secrétaire de la CRC a indiqué que deux mallettes comportant l'ensemble du matériel didactique disponible en anglais ont été offertes par la Région Centrale à la Libye et à la Mauritanie. D'autre part un cadre libyen a participé à une session de formation organisée à Aman en Jordanie par la CRC.

66. Concernant la formation doctorale, le Secrétariat de la Commission a informé les participants que la Mauritanie et le Niger bénéficient de bourses financées respectivement par la CLCPRO depuis avril 2003 et par le DLCC depuis avril 2004.

67. Le Secrétariat a également informé l'assistance que dans le cadre des échanges d'experts, une mission sénégalaise composée de trois responsables de la Direction de la Protection des Végétaux a visité l'Algérie et le Maroc en mai 2005.

68. Le représentant du CIHEAM, Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, est intervenu pour présenter les activités de ce Centre qui comprend, outre son siège à Montpellier (France), plusieurs Instituts localisés à Saragosse (Espagne), Bari (Italie) et Kania (Grèce), ce qui lui confère une dimension internationale et permet à ses étudiants de suivre leur formation dans l'un de ces Instituts sans contrainte de langue.

69. Ce centre assure l'enseignement post-universitaire et la formation permanente et professionnelle dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement, le développement rural et le développement durable. Il contribue au développement des agricultures méditerranéennes à travers l'exercice de ses missions de formation, de recherche et de coopération internationale. Il propose des formations sanctionnées par des diplômes de spécialisation post-universitaires (DSPU) et de Master of Sciences (M. Sc.) et suggère que l'IAM de Montpellier peut accueillir des responsables de lutte antiacridienne au Master sur le développement durable et la gestion de projet ainsi qu'aux sessions spécialisées proposées par les IAM sur la défense des cultures, les techniques de lutte intégrée et la gestion des pesticides.

70. Les cycles de formation spécialisés sont conçus pour des professionnels des secteurs publics et privés, des enseignants chercheurs ou des gestionnaires du développement ayant acquis une bonne expérience professionnelle et cherchant à approfondir un domaine de connaissance sur la sécurité alimentaire, le développement des terroirs, la protection des ressources naturelles et le développement durable.

71. Au cours de la discussion sur la formation, le délégué du Maroc a informé l'assistance de la mise en place, à partir de septembre 2005, de la formation supérieure de troisième cycle en acridologie au sein de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II d'Agadir en collaboration avec le Centre National de Lutte Antiacridienne. Ce cycle est ouvert aux titulaires d'un diplôme d'ingénieur (BAC + 4 années au moins d'études supérieures en agronomie) ou d'un diplôme équivalent. Cette formation sera sanctionnée par un diplôme d'ingénieur agronome Option Acridologie de l'IAV Hassan II.

72. Il a également souligné la possibilité de mise à disposition des pays africains d'un nombre limité de bourses par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale. Les dossiers de candidatures des personnes bénéficiant d'autres sources de financement sont également acceptés.

73. Le délégué de l'Algérie a souligné l'importance de la formation en lutte antiacridienne et a insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts fournis dans ce domaine tout en précisant l'existence en Algérie d'Instituts supérieurs qui assurent la formation en Acridologie. Les délégués de l'Algérie et de la Mauritanie ont exprimé la disponibilité de leur pays à organiser des visites au profit des experts des pays de la région.

74. Au terme des débats, les délégués **recommandent** ce qui suit:

- ***Encourager la formation en acridologie à tous les niveaux, y compris pour les cadres et techniciens sur une durée de 3 à 6 mois au profit des cinq pays participant à la session à titre d'observateurs.***

- ***Bénéficier de l'expérience du CIHEAM en établissant un partenariat avec cette Institution.***
- ***Poursuivre l'échange de visites d'experts entre les pays de la région.***
- ***Organiser une formation de formateurs similaires à celle initiée à Niamey (Niger).***

XI- Recherche

75. Le Secrétariat de la Commission a fait un exposé sur les recherches et l'importance de l'application de leurs résultats en matière de prospection et de lutte antiacridienne (annexe VI). Il a souligné que les données scientifiques disponibles ne sont pas suffisantes pour expliquer les évènements survenus pendant la campagne 2003-2004 et qui ont généré une recrudescence exceptionnelle et sans précédent du Criquet pèlerin. Cette évolution de la situation acridienne, discutée au cours des réunions des Chargés de liaison EMPRES et du Comité Exécutif, avait amené le Secrétariat de la Commission à se poser de nombreuses questions sur le comportement de cet insecte.

76. Parmi les activités menées par la FAO pour renforcer la recherche, le Secrétariat a rappelé le rôle joué par les stations de recherche créées par l'Organisation au cours des années soixante et dont les travaux ont été financés par le PNUD. Actuellement, les propositions de projet et les programmes de recherche sont peu nombreux, et les formations doctorales sont devenues les seules occasions pour mener des recherches dans le domaine.

77. D'un autre côté, le Secrétariat a souligné la nécessité d'entreprendre des recherches au niveau des pays concernés, car le problème acridien est un problème régional n'intéressant pas les autres pays qui attachent plus d'importance à d'autres sujets qui leur sont prioritaires.

78. Le Secrétariat a rappelé que la Commission réserve annuellement dans son budget un montant de 15 000 $E-U destiné à renforcer la recherche au niveau des pays membres. Cette enveloppe n'a cependant pas été utilisée en raison de l'absence de proposition de projets de recherche conformes aux directives arrêtées par la Commission.

79. Le Secrétariat a proposé l'organisation d'une rencontre scientifique ayant pour objectif de définir les thèmes de recherche prioritaires et d'examiner les voies susceptibles de permettre le financement de travaux de recherche. A ce propos, le délégué de l'Algérie a proposé d'organiser cette rencontre en Algérie.

80. Le représentant du CIHEAM a proposé que ce Centre et l'IAM de Montpellier peuvent contribuer à des études d'impact économique du problème acridien ainsi qu'à des travaux d'appui aux traitements de données et à la mise au point de cartographie dynamique et de SIG.

81. Après avoir exposé les recherches effectuées récemment sur financement de la FAO, et après une large discussion, les délégués des Etats **recommandent** ce qui suit:

- ***Inviter les pays, les institutions et les organisations internationales à financer les recherches sur le Criquet pèlerin.***
- ***Inviter les chercheurs des Etats membres à proposer rapidement des projets de recherche au Secrétariat de la Commission.***

- ***Réaliser des recherches opérationnelles dans les aires d'habitat du Criquet pèlerin.***
- ***Poursuivre les recherches sur les méthodes de lutte alternatives.***
- ***Œuvrer pour coordonner avec le CIHEAM le développement de recherches dans les domaines d'intérêt mutuel.***
- ***Organiser une rencontre scientifique en Algérie en fin 2006.***
- ***Demander à nouveau à la FAO de créer des stations de recherche dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin et de renforcer la Station d'Akjoujt en Mauritanie.***
- ***Etudier la possibilité de développer des recherches sur l'utilisation des champs magnétiques en lutte antiacridienne.***

XII- Comptes annuels pour 2003 et 2004 et programmes de travail et de budget pour le biennium 2005-2006

82. Le Secrétariat a présenté la situation des contributions des Etats membres au 20 avril 2005 ainsi que les dépenses de 2003 et 2004 et les programmes de travail et de budget pour le biennium 2005-2006 (annexe VII).

83. Au cours des discussions, le responsable du Groupe des Acridiens de la FAO a précisé que la prise en charge des frais de séjour et de voyage des délégués des Etats est une décision exceptionnelle eu égard à la situation d'urgence du Criquet pèlerin. Il a également insisté sur la nécessité de préserver les ressources financières de la Commission, surtout au moment où la situation financière de la FAO est quelque peu difficile. Il a aussi indiqué la nécessité de verser les contributions de façon régulière.

84. Les délégués ont remercié le Directeur général de la FAO d'avoir pris en charge les dépenses relatives à la participation à la présente Session, en qualité d'observateurs, des cinq pays qui ne sont pas membres de la Commission.

85. Concernant le retard accusé dans la signature de l'Accord relatif à la contribution de l'Union Africaine au Fonds Fiduciaire de la Commission avec une enveloppe d'un million $E-U, le Secrétariat de la Commission a rappelé les étapes de l'élaboration de cet accord et précisé qu'il est actuellement finalisé et prêt à être signé par le Secrétaire Général de l'Union Africaine et la Représentante de la FAO en Ethiopie.

86. Pour ce qui est des arriérés des contributions, les délégués des Etats membres ont précisé que les démarches nécessaires sont en cours pour les apurer.

87. Au terme des discussions, les délégués **recommandent** ce qui suit:

- ***Approuver les comptes annuels de 2003 et 2004, ainsi que les programmes de travail et de budget pour le biennium 2005-2006 en y apportant quelques modifications.***
- ***Remercier les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et inviter les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.***
- ***Reporter l'acquisition d'un véhicule tout terrain par an (30 000 $EU) au delà de 2007; cette question sera examinée à nouveau lors de la 4ème Session de la Commission.***

- ***Etudier la possibilité d'élaborer un Règlement financier de la Commission en collaboration avec la FAO.***
- ***Demander à la FAO de procéder à la correction du prélèvement de 2 521 $E-U effectué sur le budget de 2003 et relatif à l'organisation de la deuxième Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO.***
- ***Allouer un montant de 60 000 $E-U pour couvrir une partie des dépenses inhérentes à l'organisation de la rencontre scientifique sur les recherches dans le domaine acridien, prévue fin 2006, et la recherche de ressources financières complémentaires.***
- ***Autoriser le Secrétariat de la Commission à opérer, dans les situations d'urgence, des transferts de fonds d'une rubrique à l'autre après avoir consulté et obtenu l'accord du Président de la Commission et d'en informer les Etats membres.***

XIII- Concrétisation du retrait des Etats membres de la CLCPANO

88. Le Secrétariat de la Commission a rappelé aux Etats membres de la Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO) la nécessité de concrétiser leur retrait de cette Commission, conformément à la décision qu'ils ont prise lors de la 24ème Session de cette Commission tenue à Alger du 07 – 08 /06/2003 et qui n'a été exécutée que par l'Algérie. A ce propos,

Les délégués de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie s'engagent à faire parvenir au Directeur général de la FAO l'instrument de retrait officiel de leur pays de la CLCPANO dans les plus brefs délais.

XIV- Logo et page Web de la Commission

89. Le Secrétariat a présenté le logo et le contenu de la page Web en vue de leur adoption par les pays membres de la CLCPRO.

Logo de la Commission

90. Après la présentation de la forme finale du Logo illustré par une larve solitaire de 5ème stade au milieu d'une carte de la Région Occidentale de l'Afrique, surmontée du sigle de la FAO et entourée d'un cercle portant le nom de la Commission en arabe et en français, les délégués des Etats membres:

Adoptent le Logo sous réserve d'ajouter l'acronyme de la CLCPRO de façon claire et équilibrée en dessous de la larve.

Page Web de la Commission

91. Concernant la création de la page Web de la Commission, les participants ont félicité le Secrétariat pour les efforts fournis dans sa réalisation, son contenu et son élégante conception.

92. Après la présentation détaillée de la page Web, les délégués des Etats:

Adoptent la page Web de la CLCPRO tout en demandant au Secrétariat de la Commission d'y apporter les suggestions suivantes:

a. Inclure les sites relatifs à la Météo et à la géomorphologie;
b. Inclure les sites avec lesquels les pays sont en relation;
c. Mettre un lien avec tous les sites individuels des pays pour permettre à chacun d'entre eux d'accéder aux autres;
d. Inclure la liste des adresses pour permettre le contact et les correspondances par e-mail avec les partenaires spécialisés, les responsables, les chercheurs et les spécialistes concernés par le domaine de la lutte antiacridienne;
e. Inclure un point descriptif de la CLCPRO sur la page principale;
f. Ajouter une rubrique destinée aux publications réalisées dans le domaine acridien dans la région;
g. Intégrer les informations relatives aux photos notamment le nom de l'auteur, le lieu précis et la date;
h. Inciter les pays membres à enrichir la page Web par des contributions scientifiques et techniques récentes.

XV- Examen des demandes d'adhésion à la Commission

93. Conformément à l'article V.2 de l'accord de création de la Commission, relatif à l'acceptation de l'adhésion des pays dans la Commission, et compte tenu des documents présentés par le Gouvernement du Burkina Faso pour son adhésion à la CLCPRO, et après avoir rempli les conditions requises, les délégués des états membres:

- ***Décident à l'unanimité l'adhésion officielle du Burkina Faso à la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale.***
- ***Fixent le montant de la contribution du Burkina Faso au Fonds Fiduciaire de la Commission à 12 000 $E-U par an.***

XVI - Divers

94. Concernant ces deux points:

- **Examen des modalités de prise en charge des représentants des Etats membres aux Sessions de la Commission**
- **Examen des modalités de prise en charge des représentants des Etats membres aux Sessions du DLCC**

Les délégués des Etats ont convenu de se conformer à l'application des accords en vigueur.

- **Informations complémentaires au sujet de la création d'une unité d'appui à EMPRES-RO à Dakar**

95. En réponse aux questions de certains délégués des pays sur le rôle de l'unité de coordination du programme EMPRES qu'il est prévu de créer à Dakar (Sénégal), le représentant de la FAO à la Session a expliqué que cette unité assurera la coordination en période de crise entre les pays du sahel, y compris ceux qui ne sont pas membres de la Commission. Elle sera aussi chargée de la coordination du programme EMPRES dans la région sous l'égide de la CLCPRO.

- **Informations complémentaires au sujet de la création d'un mécanisme de coordination (COSRELA) au Sénégal**

96. Le délégué du Sénégal a informé les participants des résultats de la Réunion des Ministres organisée en mai 2005 à Dakar, sur invitation du Président de la République du Sénégal, en présence de nombreux pays de la Région Occidentale concernés par le problème acridien. Cette réunion a été caractérisée par l'adoption de l'accord de création, sous l'égide de la CLCPRO, d'un mécanisme de coordination sous-régionale de la lutte antiacridienne (COSRELA) entre 10 pays du Sahel[1]. Cet accord sera soumis à tous les pays concernés pour approbation et signature.

97. Il a également informé les participants qu'il a été précisé dans la déclaration finale de cette réunion la désignation du Secrétaire Exécutif de la CLCPRO comme rapporteur général chargé de présenter le problème acridien au prochain sommet de l'Union Africaine.

XVII – Date et lieu de la 4ème Session de la Commission et de la 3ème Réunion de son Comité Exécutif

98. Les délégués des Etats membres ont convenu de :

- ***A l'aimable invitation du délégué du Mali, la 4ème Session de la Commission (et la 4mè Réunion de son Comité Exécutif) se tiendra au Mali au mois de juin 2007***
- ***Au cas ou aucun Etat membre ne se proposera pour accueillir la 3ème Réunion du Comité Exécutif, cette Réunion se tiendra au siège du Secrétariat de la Commission en Algérie en avril 2006.***

XVIII – Adoption du Rapport et clôture de la Session

99. Les délégués, après avoir apporté quelques modifications,

Adoptent le rapport de la 3ème Session de la Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale.

XIX –Clôture de la Session

100. La clôture de la 3ème Session a été marquée par la présence de Monsieur **Mohamed Al-Madani Al-Azhari**, Secrétaire Général de la Communauté des Etats Sahelo-Sahariens (**SEN-SAD**) qui s'est dit honoré de participer à la clôture de la 3ème Session de la CLCPRO et qui a été chargé par les Présidents du Mali et du Burkina Faso de transmettre à l'assistance leurs encouragements personnels à la Commission pour les efforts qu'elle fournit pour faire face au péril acridien.

101. Il a salué la participation de tous les délégués des Etats de la Région concernés par le Criquet pèlerin à cette Session, et remercié la Grande Jamahiriya d'avoir organisé cette importante rencontre. Il a rendu un hommage particulier à Monsieur Khalifa El Hammali, Coordonnateur du Programme de Lutte Antiacridienne en Libye, et souligné que la campagne de lutte contre le Criquet pèlerin organisée dans ce pays

[1] Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

était exemplaire. Il a aussi loué l'aide apportée par la Jamahiriya aux agriculteurs africains pendant l'invasion et rappelé le déficit alimentaire dont souffrent les populations rurales dans les pays du Sahel.

102. Monsieur Al-Azhari, a assuré les participants que le SEN-SAD sera toujours à leur côté pour aider les agriculteurs de la région, et transmis ses compliments aux pays et à la Commission pour le noble combat qu'ils mènent pour contrecarrer le fléau.

103. Pour sa part, Monsieur Clive Elliott, Représentant de la FAO à la Session, considère que sa première participation à une Session de la CLCPRO est une expérience intéressante. Il a indiqué que: "c'est vrai que la CLCPRO existe sous l'égide de la FAO, mais la chose la plus frappante pour moi est l'évidence de l'active participation des pays membres et que vous pensez que cette Commission est *votre* Commission. Vous prenez vos décisions indépendamment les uns des autres, mais, finalement, toujours en consensus".

104. Il a souligné l'importance des activités de la Commission et de son Secrétariat et fait remarquer que la solidarité entre les différents pays membres du nord et du sud du Sahara est une des raisons principales pour laquelle le fléau a diminué. Il a rappelé que la situation d'urgence n'est pas encore finie, et une vigilance très attentive est nécessaire dans les prochaines semaines.

105. Il a remercié les Autorités libyennes pour la qualité de l'organisation et l'hospitalité chaleureuse, ainsi que le Président pour l'excellente manière avec laquelle il a géré la Session, le Secrétaire Exécutif de la Commission pour toutes ses présentations, les participants pour leur contribution, les interprètes pour leur patience, et tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette Session.

106. Les délégués des pays participants à la réunion, représentés par le délégué du Burkina Faso, ont exprimé leur satisfaction quant aux moyens mis à la disposition de cette rencontre par la Grande Jamahiriya et souligné que ce forum concrétise une véritable coopération et une solidarité sus-sud exemplaires devant le terrible fléau du Criquet pèlerin.

107. Ils sont également satisfaits de la bonne conduite des travaux de cette Session sous la présidence du délégué de la Grande Jamahiriya et qui a permis le succès et la réussite de cette rencontre.

108. Ils ont exprimé leurs vifs remerciements au Guide de la Révolution, à l'ensemble des Autorités libyennes ainsi qu'aux peuple libyen pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité généreuse dont ils ont été entourés ainsi que pour toutes les dispositions prises pour faciliter les travaux de la Session et rendre leur séjour agréable.

Remerciements

109. En plus des remerciements ci-dessus, les délégués des Etats membres ont exprimé leurs vifs remerciements à tous les responsables, cadres et autres personnels de la Jamahiriya pour la qualité de l'organisation et pour leur permanente disponibilité.

110. Ils ont exprimé leur reconnaissance au Secrétariat de la Commission pour la qualité des documents de travail qu'il a élaborés et pour la clarté des exposés présentés.

111. Ils ont également adressé leurs vifs remerciements au Président de la Session pour la façon dont il a mené les débats, ce qui a permis le bon déroulement des travaux.

112. Ils ont remercié aussi le représentant de la FAO à la Session pour les clarifications apportées sur de nombreux sujets, ses propositions et sa participation fructueuse aux débats.

113. Les participants ont aussi remercié le Secrétaire de la CRC pour sa participation active à la Session.

114. Des remerciements ont été également adressés aux Représentants des pays de la région qui ont assisté à cette réunion en qualité d'observateurs et au Représentant du CIHEAM pour leur contribution au bon déroulement de cette Session.

115. Ils ont également remercié vivement le Comité de rédaction pour la qualité du document de rapport et les efforts fournis pour le préparer dans le temps imparti.

116. Ils ont présenté leurs vifs remerciements aux interprètes qui ont grandement contribué à la réussite de cette Session.

Nécrologie :

Les participants aux travaux de la 3ème Session de la CLCPRO qui se tient à Tripoli en Libye ont appris avec une profonde tristesse la disparition de leur collègue et frère Monsieur SADEK ALEYA du pays frère la Tunisie suite à une longue maladie.

Ils présentent en cette douloureuse circonstance leurs sincères condoléances à la famille du défunt et partagent avec ses membres leur tristesse et leur compassion. Ils prient le TOUT PUISSANT d'avoir le défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à lui nous retournons.

ANNEXES

I. **Examen et adoption du rapport de la 1ère Réunion du Comité Exécutif tenue à Niamey (Niger) du 16 au 20 juin 2004;**

II. **Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 2ème Session;**

III. **Situation du Criquet pèlerin dans la Région Occidentale et dans les autres régions (août 2003-mai 2005);**

IV. **Etat d'avancement du Programme EMPRES;**

V. **Formation;**

VI. **Recherche;**

VII. **Comptes annuels pour 2003 et 2004 et programmes de travail et budgets pour le biennium 2005 – 2006;**

   1. **Etat des contributions**
   2. **Comptes annuels pour 2003 et 2004**
   3. **Programmes de travail et budgets pour le biennium 2005-2006**

VIII. **Liste des participants**

Annexe I

Examen et adoption du rapport de la 1ère Réunion du Comité Exécutif tenue à Niamey (Niger) du 16 au 20 juin 2004

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1. Introduction

Conformément aux recommandations de la 2ème Session de la CLCPRO, le Comité Exécutif s'est réuni pour la 1ère fois à Niamey, Niger, du 16 au 20 juin 2004. L'ordre du jour de la réunion a respecté celui proposé par la 2ème Session de la CLCPRO ; les points traités les plus importants ont été les suivants :

- les activités du Secrétariat de juin 2003 à mai 2004;
- les modalités d'élection des membres du Comité Exécutif;
- la situation du Criquet pèlerin de juin 2003 à début juin 2004;
- la coopération régionale et internationale;
- les modalités d'harmonisation des activités de la CLCPRO et d'EMPRES-RO;
- les programmes de formation et de recherche;
- l'affectation des véhicules des Equipes d'Intervention en Région Occidentale (EIRO);
- le projet de Logo et de la page Web de la CLCPRO.

Le rapport sera examiné et adopté lors de la présente réunion.

2. Principaux résultats et recommandations

Parmi les principaux résultats atteints lors de la réunion, il faut citer :

- l'approbation du Protocole de coopération et de coordination entre la CLCPRO et la CRC;
- l'approbation de procéder au choix des membres du Comité Exécutif par ordre alphabétique (latin) des pays pour renouveler trois d'entre eux tous les deux ans;
- l'harmonisation des plans d'action prévisionnels des pays sahéliens pour la campagne estivale 2004 et des pays d'Afrique du nord-ouest pour la campagne hiverno-printanière 2004-2005;
- l'engagement d'une réflexion sur les modalités d'harmonisation des activités du programme EMPRES/RO et de celles de la CLCPRO;
- la validation des propositions faites par le Secrétariat dans le domaine de la formation (thèmes prioritaires sur la base des lacunes constatées pendant la recrudescence 2003-2004 ; organisation au niveau national d'un atelier regroupant les personnes ressources les mieux habilités à définir les besoins, en tenant compte des spécificités de la lutte contre le Criquet pèlerin et des manques à combler en matière de compétences humaines ; élaboration, sur la base des résultats des ateliers nationaux, d'un plan de formation par un consultant qui devra prendre en considération l'expérience de la Région Centrale dans ce domaine);

- la formulation de quelques remarques pour améliorer le Logo et la page Web de la CLCPRO qui ont été globalement appréciés.

En outre, les délégués ont recommandé de :

- renforcer les dispositifs d'intervention des pays sahéliens en poursuivant les efforts de solidarité régionale et par des appuis de la Communauté des bailleurs de fonds ;
- améliorer la gestion de l'information acridienne en intensifiant l'échange régulier d'information entre les pays de la région, la FAO, la CLCPRO et les différentes régions et en créant une cellule d'information au niveau de chaque unité nationale de lutte antiacridienne ;
- organiser des prospections conjointes entre les différents pays ;
- examiner la mise en place d'un mécanisme adapté pour faire face aux situations d'urgence et créer au niveau national un « Fonds d'urgence spécifique à la lutte contre le Criquet pèlerin » ;
- prendre en considération la mise en œuvre de programmes de suivi des impacts des pesticides sur la santé humaine et l'environnement ;
- étudier la possibilité de renforcer le Secrétariat en personnel technique et de tenir simultanément les réunions du Comité Exécutif et celles des Chargés de liaison EMPRES/RO ;
- renforcer les ressources humaines des dispositifs d'intervention en assurant rapidement la formation du personnel nouvellement engagé dans la lutte antiacridienne, en engageant d'urgence des cycles de formation nationale au profit du personnel d'encadrement relevant des structures agricoles, en organisant des ateliers régionaux pour la formation des formateurs et en procédant régulièrement à des évaluations des formations assurées ;
- encourager les échanges d'expériences entre les pays membres de la Commission et les autres régions ;
- renforcer les efforts de recherche en accordant une attention particulière à l'étude des impacts sur l'environnement, en engageant des thèmes de recherche pratiques de terrain, en renforçant les capacités de la station de recherche d'Akjoujt, en poursuivant les programmes expérimentaux à grande échelle avec des pesticides non conventionnels et en diffusant les rapports afférents, en soumettant des projets de recherche à financer par la CLCPRO et en créant des centres régionaux de recherche sur le Criquet pèlerin, sous réserve de la pleine opérationnalité de la Station d'Akjoujt.
- maintenir les véhicules des Equipes d'Intervention en Région Occidentale (EIRO) sous la responsabilité de la CLCPRO.

Annexe II

Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 2ème Session

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1. Introduction

La recrudescence puis l'invasion du Criquet pèlerin dans la Région Occidentale qui ont particulièrement marqué le deuxième semestre 2003 et l'année 2004, ont confirmé la complémentarité entre les pays de l'Afrique de l'ouest et du nord-ouest et prouvé que cette région peut fonctionner indépendamment de la Région Centrale.

De ce fait, le Secrétariat a consacré la quasi-totalité de son temps à la gestion de la situation acridienne qui a prévalu dans la région entre août 2003 et aujourd'hui. Il n'a cependant pas perdu de vue l'exécution de la majorité des recommandations de la 2ème Session de la CLCPRO et le suivi des activités d'EMPRES/RO.

2. Principales activités réalisées de juillet 2003 à mai 2005

Au cours de la période considérée, les principales activités réalisées par le Secrétariat de la Commission sont résumées ci-après :

2.1. Coordination des activités antiacridiennes dans la Région

Le Secrétariat a joué un rôle important dans le suivi de la situation acridienne au niveau de la région, l'analyse de son évolution et la réflexion sur les dispositions à prendre pour y faire face. Dans ce cadre, il a entrepris les actions suivantes :

2.1.1 Missions de terrain

Le Secrétaire Exécutif de la CLCPRO s'est rendu à plusieurs reprises sur le terrain pour évaluer la situation acridienne, les dispositifs d'intervention mis en place et les besoins urgents pour les renforcer. Ses observations et recommandations ont été immédiatement partagées avec les autorités concernées et la FAO, et chacune de ses missions a fait l'objet d'un rapport détaillé.

Il a d'abord réalisé une mission d'évaluation de la situation acridienne en Mauritanie entre le 23/12/03 et le 07/01/04, ce qui a permis de faire le point sur la gravité de la situation et d'estimer la superficie infestée dans ce pays à environ 300.000 ha. En mars 2004, il a participé, à la demande de la FAO, à l'évaluation de la situation acridienne dans certaines régions du Maroc puis a réalisé, en compagnie du Chef du Groupe Acridiens de la FAO, une deuxième mission d'évaluation en Mauritanie (18-28/03/2004). Fin mars 2004, la superficie

encore infestée de bandes larvaires et d'ailés (en groupes ou en essaims) dans le Tiris Zemmour (nord du pays) était estimée à environ 100.000 ha. Fin mai 2004, il a également visité les régions infestées du sud de la Tunisie (Tozeur, Kébili, Gabès, Mednine et Tataouine) et deux régions en Libye, mitoyennes de la Tunisie (« Al-niqat Al-khams », située au nord-ouest du pays et « Nalut »).

Du 20/09 au 14/10/2004, le Secrétaire Exécutif de la CLCPRO s'est rendu successivement en Mauritanie, au Sénégal et au Mali. Il a emprunté sur près de 7 500 km les itinéraires les plus représentatifs des régions infestées dans les trois pays visités afin d'avoir une image aussi proche que possible de la réalité sur la situation du Criquet pèlerin et de la dynamique de ses populations. Les visites de terrain ont été réalisées en compagnie de responsables nationaux de la lutte antiacridienne et des consultants FAO présents dans les pays visités. D'une manière générale, la situation acridienne était très préoccupante en Mauritanie et au Sénégal, caractérisée par la signalisation quotidienne de très grands essaims immatures et de bandes larvaires de stade 5 en cours de mue. Au Mali, les moyens d'intervention déployés en septembre-octobre 2004 avaient permis de contrôler une bonne partie des bandes larvaires et des essaims.

2.1.2 Coordination des actions de solidarité régionale

Il faut souligner la très forte et remarquable solidarité intra-régionale (entre pays d'Afrique du nord-ouest et du Sahel) qui s'est manifestée tout au long de la recrudescence/invasion 2003-2005, ce qui confirme la complémentarité de ces deux sous-régions et justifie entièrement la création de la CLCPRO. Incités par le Secrétariat de la CLCPRO ou sur leur propre initiative, le Maroc, l'Algérie, la Libye et la Tunisie ont apporté aux pays de la ligne de front (Mauritanie, Mali, Niger et Tchad) une assistance technique de qualité en mettant à disposition et/ou en donnant rapidement des moyens de prospection et de lutte (aéronefs, véhicules équipés, appareils de traitement, E/R, pesticides, etc) ainsi que de nombreuses équipes expérimentées. L'Algérie, la Libye, le Maroc et le Sénégal ont aussi assisté le Cap Vert, le Burkina Faso, la GambIe, la Guinée Bissau et la République de Guinée.

Cette solidarité intra-régionale s'est amplifiée en 2004. L'estimation totale de l'appui apporté par les pays d'Afrique du Nord-Ouest aux autres pays de la région est de l'ordre de 20 millions dollars E-U (voir détail des contributions dans l'annexe III).

La coopération interétatique s'est également manifestée au-delà des pays de la CLCPRO. Les pays non membres de la Commission ont également renforcé les équipes de certains pays de la CLCPRO. D'autre part, certains pays de la Région Occidentale ont bénéficié de l'appui de deux pays de la Région Centrale. L'Arabie Saoudite a financé deux projets gérés par la FAO pour un montant de 3 millions $ E.-U. (dont un national au Sénégal et un régional bénéficiant au Maroc et à la Mauritanie). Par ailleurs, le Soudan a appuyé les efforts de lutte du Tchad (don de 6 800 litres de pesticides et de pulvérisateurs et mise à disposition d'une équipe soudanaise).

2.2 Contribution à la diffusion et à l'interprétation de l'information acridienne

En complément des missions d'évaluation de terrain permettant de disposer de données précises sur la réalité de la situation acridienne, le Secrétariat de la CLCPRO joue également un rôle important dans la diffusion et l'interprétation de l'information acridienne, sachant que cette mission est accomplie par le DLIS/FAO qui est le premier responsable de l'analyse de la

situation acridienne et de la diffusion des bulletins d'informations périodiques, des mises à jour et des alertes destinés aux pays et aux différents partenaires.

Sur la base du suivi quasi quotidien de l'évolution des conditions écologiques et des données sur la situation acridienne et les dispositifs de surveillance/lutte, le Secrétariat de la CLCPRO communique régulièrement les principales informations aux pays concernés, à la FAO et aux autres partenaires techniques et financiers. Depuis septembre 2004, il facilite également la circulation de l'information en résumant les situations décadaires reçues des pays affectés et en les envoyant aux autres pays de la région. Il a également préparé en 2004 plusieurs notes de synthèse sur la situation acridienne et les prévisions de son évolution à court et moyen terme ainsi que sur les opérations de surveillance/lutte dans la région et au niveau des pays.

Suite à l'analyse de ses observations de terrain (missions précitées) et des informations reçues des pays affectés et du DLIS, le Secrétariat de la CLCPRO a lancé plusieurs alertes aux pays concernés, à la FAO et aux bailleurs de fonds, en utilisant divers supports de communication (exposés en réunion, rapports, notes de synthèse, messages électroniques, appels téléphoniques, fax, etc.). Entre octobre et fin 2003, il a adressé plusieurs messages aux pays de la région et à la FAO pour les alerter du danger de voir la recrudescence se transformer en invasion au niveau de la région et pour les inciter à renforcer les dispositifs de surveillance/lutte. Les alertes se sont multipliées en 2004, aussi bien à l'intention des pays directement affectés (pour les encourager à poursuivre et à renforcer les opérations de prospection/lutte et pour obtenir une estimation de leurs besoins les plus urgents) qu'à ceux menacés par d'éventuelles infiltrations d'essaims dans leurs territoires. Le Secrétariat de la CLCPRO a également adressé des messages à la Tunisie et la Libye en vue d'obtenir leur soutien pour renforcer le dispositif de lutte en Mauritanie.

2.3 Appui aux Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action

Conformément au mandat de la Commission, le Secrétariat de la CLCPRO aide les Etats à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action prévisionnels. Depuis juin 2003, il n'a cessé de fournir une assistance aux pays de la ligne de front (Mauritanie, Mali, Niger et Tchad) pour finaliser et réviser si besoin leur plan d'action pour les campagnes estivales ; il a également contribué à la recherche des moyens et des financements requis pour leur mise en œuvre.

Dans le cadre de la préparation de la campagne hiverno-printanière 2004/2005 dans les pays d'Afrique du nord-ouest et de la campagne estivale 2005 au Sahel, le Secrétariat de la CLCPRO a contribué à la planification des activités en collaboration avec le siège de la FAO. Il a également joué un rôle important dans la préparation (élaboration d'un plan d'action standard) et le déroulement de l'atelier technique sur les plans de gestion des risques acridiens, organisé conjointement par la FAO et la Banque Mondiale à Bamako, Mali, du 25 au 29 avril 2005. Cet atelier, bâti sur une approche participative impliquant les preneurs de décision clés des principaux pays de la région ainsi que du personnel technique de la FAO/CLCPRO et des gestionnaires de projets de la Banque Mondiale, a permis d'élaborer des plans d'action et des plans financiers de sept pays sahéliens[2] pour la campagne estivale 2005, selon deux scénarios d'infestation acridienne : le plus probable (entre 50 000 et 250 000 ha à traiter) et le pire (1 180 000 ha à traiter). Ces plans ont ensuite été finalisés et budgétisés lors d'une réunion de coordination des bailleurs de fonds, tenue également à Bamako, Mali, du 2 au 4 mai 2005.

[2] Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

2.4 Missions du Secrétariat de la CLCPRO entre juin 2003 et mai 2005

En plus des missions d'évaluation de terrain précitées, le Secrétariat de la CLCPRO a participé à plusieurs réunions techniques et ministérielles ; il a également rencontré à plusieurs reprises les autorités des pays affectés et des représentants des bailleurs de fonds pour les sensibiliser davantage sur la nécessité de mettre en place la stratégie de lutte préventive dans la Région Occidentale et sur l'intérêt de renforcer les structures nationales de lutte contre le Criquet pèlerin afin d'assurer la durabilité de cette stratégie.

Le tableau ci-dessous résume les lieux, dates et objets des missions.

Réunions techniques et ministérielles		
LIEU	**DATES**	**OBJET**
Beyrouth, Liban	13-19/07/2003	25ème Réunion du Comité Exécutif CRC
Rome, Italie	18-27/09/2003	37ème Session DLCC
Benghazi, Libye	11-19/10/2003	8ème Congrès Arabe de Protection des Plantes et discussion avec Libye (contribution EMPRES/RO)
Agadir, Maroc	11-23/12/2003	2ème Réunion Chargés de liaison EMPRES/RO
Rome, Italie	15-22/02/2004	Réunion d'urgence Groupe Acridiens, présentation décisions/recommandations 2ème Session CLCPRO
Rabat, Maroc	08/03/2004	Discussion avec le Coordonnateur national de la LAA
Jeddah, Arabie Saoudite	15-24/04/2004	24ème Session CRC
Nouakchott, Mauritanie	01-09/05/2004	Réunion du Groupe Technique du DLCC
Tunis, Tunisie	24-27/05/2004	Discussions avec les Responsables nationaux de la situation acridienne
Tripoli, Libye	27-29/05/2004	
Niamey, Niger	14-22/6/2004	1ère Réunion du Comité Exécutif CLCPRO
Rabat, Maroc	28-30/06/2004	Réunion UMA
Rome, Italie	19-24/07/2004	Préparation de la réunion ministérielle d'Alger (26-27/7/2004)
Dakar, Sénégal	31/08/2004	Réunion des ministres de l'agriculture et des forces armées des pays de la RO
Rome, Italie	26-30/10/2004	Réunions FAO (besoins pays et planification pour 2005)
Tunis, Tunisie	06/11/2004	Réunion ministérielle des pays de l'UMA
Rome, Italie	28/11-05/12/04	Session extraordinaire DLCC
Dakar, Sénégal	11-13/01/2005	Conférence scientifique internationale sur le Criquet pèlerin
Dakar, Sénégal	07-11/02/2005	3ème Réunion Chargés de liaison EMPRES/RO
Rome, Italie	20/02-05/03/05	Réunion du Groupe Acridiens, Atelier sur les opérations aériennes & budgétisation EMPRES/RO
Rome, Italie	22-23/03/2005	Bilan des actions de la FAO pendant la campagne 2004
Bamako, Mali	25-29/04/2005	Atelier FAO/BM sur les plans de gestion des risques
Dakar, Sénégal	15-19/05/2005	Réunion experts, ministres et Représentants FAO de la RO
Rabat & Agadir, Maroc	31/03-07/04/05	Mission avec le Directeur d'AGP (M. Solh)
Réunions de sensibilisation auprès des pays et des bailleurs de fonds		
LIEU	**DATES**	**OBJET**
Paris, France	28-30/07/2003	Réunion des bailleurs de fonds sur EMPRES/RO
Rabat, Maroc	09-11/03/2004	Réunions avec bailleurs de fonds locaux
Nouakchott, Mauritanie	25/03/2004	Discussions avec bailleurs de fonds locaux et autorités
Jeddah, Arabie Saoudite	20/04/2004	Réunion avec la BID
Tunis, Tunisie	06-10/9/2004	Réunion avec la BAD (projet d'urgence & EMPRES/RO)
Nouakchott, Mauritanie	23/09/2004	Réunion avec l'USAID
Dakar, Sénégal	29/09/2004	Réunions avec bailleurs de fonds, agences ONU et ONGs
Bamako, Mali	08/10/2004	Réunions avec bailleurs de fonds
Paris, France	25/10/2004	Réunion bailleurs de fonds sur EMPRES/RO
Bamako, Mali	02-04/05/2005	Réunion coordination ailleurs de fonds (campagne 2005)

Chacune des missions précitées a fait l'objet d'un rapport (voir document séparé).

Le plan calendrier ci-dessous permet de mieux visualiser les plages du temps consacré aux missions et au travail au bureau. Celui des missions représente par rapport aux journées de l'année, y compris les week-ends, 30% en 2003, 42% en 2004 et 54% pour le premier semestre de 2005. Cette progression reflète une augmentation très sensible des activités du Secrétariat au niveau régional et au niveau international, notamment au siège de la FAO à Rome.

Plan calendrier des missions du Secrétaire Exécutif de la CLCPRO entre juin 2003 et mai 2005

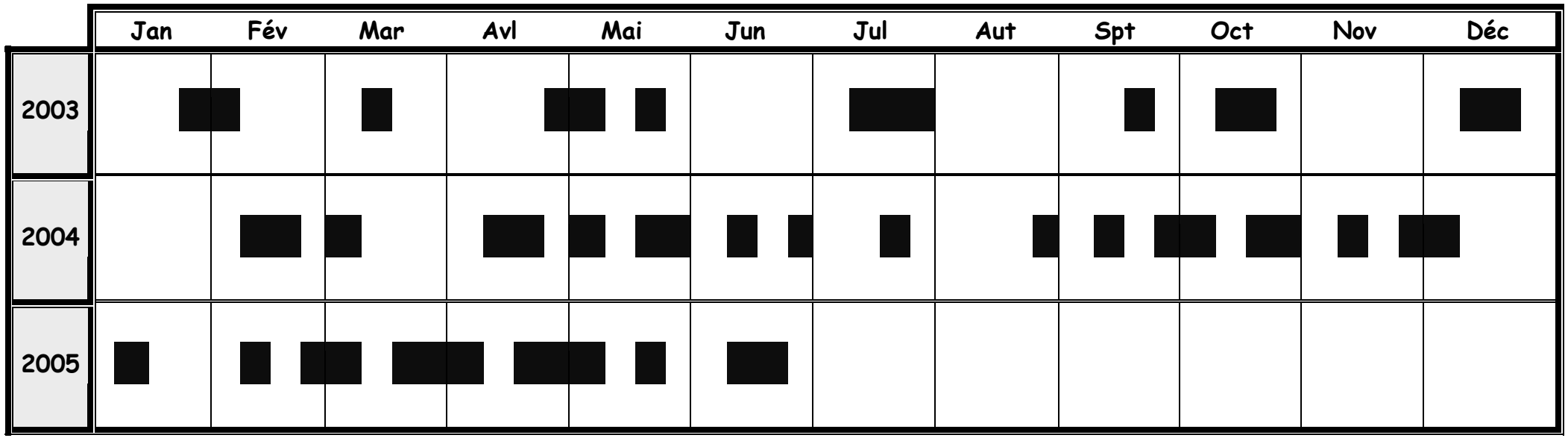

2.5. Autres activités du Secrétariat

- Suivi de la mise en œuvre du programme EMPRES/RO (voir point 7 de l'ordre du jour) ;
- Contribution à la formulation de plusieurs projets d'assistance aux pays de la région gérés par la FAO ;
- Finalisation et publication des versions arabe et française des Rapports de la 2ème Session de la CLCPRO (Alger, Algérie, 09-12/6/2004), de la 24ème Session de la CLCPANO (Alger, Algérie, 07-08/6/2004) et de la 2ème Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO (Agadir, Maroc, 15-19/12/2004) ;
- Préparation du Logo de la CLCPRO ;
- Préparation de la Page Web de la CLCPRO ;
- Contribution à l'organisation de différentes sessions de formations nationales et à l'élaboration d'un programme de formation des formateurs au Sahel ;
- Préparation des documents de travail de la 1ère Réunion du C. Ex. de la CLCPRO (Niamey, Niger, 16-20/6/04), contribution à son organisation et finalisation/publication du rapport final en français et arabe ;
- Analyse et diffusion de toute information utile.

3. Suivi des recommandations de la 2ème Session de la CLCPRO

Sur les 35 recommandations de la 2ème Session de la CLCPRO, trois n'ont pu être réalisées:

R-8: Malgré les nombreuses démarches du Secrétariat et des pays concernés, la prospection conjointe Libye-Egypte n'a pu être réalisée jusqu'à présent. La Libye, souhaite établir préalablement une convention de coopération avec l'Egypte dans le domaine de la lutte antiacridienne.

R-17: Faute de temps, le Secrétariat n'a pu engager les consultations devant aboutir à l'élaboration de l'état des lieux sur les recherches au Mali, Niger, Sénégal et Tchad.

R-26: Le Groupe Acridiens n'aurait pas encore engagé avec les services financiers du siège les discussions sur l'application différentielle des frais de gestion prélevés sur le Fonds Fiduciaire de la Commission selon le type de rubriques du budget.

Les détails du suivi des recommandations figurent dans le tableau ci-dessous.

Suivi des recommandations de la 2ème Session de la CLCPRO
(Alger, Algérie, 09 - 12 juin 2003)

Situation début mai 2005

Recommandations	Suivi
R-3: *Les délégués ont insisté sur la nécessité de parachever la réalisation des activités de la CLCPANO, non encore exécutées du fait de la cessation de ses activités.*	▸ Appui à la formation nationale en Algérie (4 000$ E-U). ▸ Financement de la bourse doctorale de M. Ould Babah (Mauritanie). ▸ Achat de 20 ordinateurs de poche Psion. ▸ Les autres activités n'ont pas pu être réalisées faute de temps et l'acquisition de DGPS a été suspendue pour des raisons techniques et financières.
R-4 : *Ils ont invité le Directeur général de la FAO à prendre les mesures nécessaires en vue du transfert définitif des acquis, biens et avoirs de la CLCPANO à la nouvelle Commission.*	▸ Le nécessaire a été fait par le siège de la FAO.
R-5 : *Ils invitent les pays membres à maintenir la vigilance et à établir des plans d'action de prospection annuels.*	▸ Tous les pays ont élaboré en temps opportun les plans d'action annuels pour les prospections et interventions. ▸ La FAO/CLCPRO encouragent les pays à établir des plans de gestion des risques acridiens intégrant les plans d'action élaborés pour différents scénarios d'infestation acridienne.
R-6 : *Ils insistent sur la nécessité de diffuser régulièrement les bulletins d'information mensuels entre les pays membres et la FAO et ce avant le 25 du mois.*	▸ Des progrès ont été accomplis par de nombreux pays mais certains ne suivent pas régulièrement cette recommandation.
R-7 : *Ils invitent les pays à utiliser la fiche de prospection standard élaborée à cet effet.*	▸ Fiche standard utilisée par la plupart des pays de la région mais de manière incomplète. ▸ Vu les difficultés pour remplir la Fiche en période de recrudescence/invasion, le Secrétariat de la CLCPRO et le DLIS sont en train d'élaborer une version simplifiée pour la recrudescence/invasion.
R-8: *Ils réitèrent leur demande d'organisation d'une prospection conjointe entre la Libye et l'Egypte.*	▸ Malgré les nombreuses démarches du Secrétariat, la prospection conjointe Libye-Egypte n'a pas pu être réalisée.

Recommandations	Suivi
R-9: *Ils réitèrent leur engagement à appliquer la stratégie de lutte préventive, en cours dans le cadre du programme EMPRES, et à garantir sa durabilité étant donné que cette approche est la seule capable de maîtriser de manière économique le fléau acridien, tout en respectant les écosystèmes.*	▸ Les quatre pays de la ligne de front l'ont fait à travers leur engagement official pour la mise en oeuvre du Projet BAD au profit du programme EMPRES/RO et la réalisation des conditions exigées par la BAD pour l'attribution du don. ▸ D'autres pays l'ont fait à travers l'appui important en moyens de prospection et de lutte fournis au pays de la ligne de front.
R-11 : *Ils réitèrent l'incitation des donateurs à s'associer davantage à la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin qui garantira la durabilité de cette approche préventive, seule capable de maîtriser de façon économique le fléau acridien tout en respectant l'environnement.*	▸ De multiples contacts avec les bailleurs de fonds potentiels ont été effectués et ont abouti à l'approbation du don de la BAD (6 millions $EU), de 2 projets financés par la France (3 millions d'€), d'un prêt de la Banque Mondiale et des promesses d'appui de la part d'autres donateurs. ▸ Certains bailleurs de fonds ayant contribué aux opérations d'urgence en 2004 ont également inclus dans leur projet une composante long terme d'appui à la stratégie de lutte préventive.
R-12: *Ils réitèrent leur invitation également aux Etats membres à contribuer à l'appui du programme EMPRES.*	▸ La Libye a transmis en 2004 sa lettre d'engagement à contribuer au programme (à hauteur de 400 000 $ E.-U.). ▸ Le Maroc a saisi l'occasion de la recrudescence/invasion en cours pour apporter à la Mauritanie et au Sénégal une importante aide (respectivement 20 et 10 véhicules, pulvérisateurs et postes E/R).
R-13 : *Ils demandent à la FAO d'entreprendre les démarches nécessaires pour le financement d'une autre phase du projet régional "amélioration des techniques d'application des pesticides".*	▸ Malgré les démarches effectuées par le siège de la FAO auprès de la Norvège, ce projet n'a pu être prolongé.
R-16: *Ils recommandent d'encourager les échanges d'expériences entre les pays membres de la Commission et les autres régions.*	▸ Des équipes algériennes, libyennes et marocaines de prospection et de lutte ont travaillé conjointement avec les 5 pays sahéliens de la RO pour faire face à la recrudescence/invasion 2003/2005. ▸ Des équipes de la RO ont également travaillé avec des équipes du Burkina Faso, Gambie, Guinée-Bissau et Guinée Conakry. ▸ Une équipe soudanaise s'est rendue au Tchad pendant la campagne estivale 2004.

Recommandations	Suivi
R-17 : *Ils recommandent d'établir un état des lieux sur la recherche réalisée dans les quatre pays suivants : Mali, Niger, Sénégal et Tchad comme prévu dans le plan d'opération du programme EMPRES/Région Occidentale.*	▸ Cette activité n'a pu être réalisée faute de temps.
R-21 : *Ils recommandent d'encourager les échanges d'experts entre les pays de la Région Occidentale, et avec les autres régions de l'aire d'habitat permanent du Criquet pèlerin.*	▸ Toutes les dispositions avaient été prises pour la visite de M.Khaled Moumène en Egypte mais le développement de la situation acridienne n'a pas permis de réaliser cette mission. ▸ Une délégation d'experts sénégalais s'est rendue en Algérie et au Maroc en mai 2005. ▸ Dans le cadre du renforcement des opérations d'urgence 2004 au Sahel, des experts de la RO, en tant que consultants FAO, se sont rendus dans les pays de la région.
R-22 : *Ils recommandent de renforcer la collaboration avec la Région Centrale pour éviter toute duplication des efforts de recherche, et assurer de façon permanente un partage des connaissances et des résultats des travaux de recherche.*	▸ Un protocole de coopération et de coordination entre la CLCPRO et la CRC, élaboré par le Secrétariat de la CLCPRO, a été adopté lors de la 24ème Session de la CRC. Il a été approuvé par le Comité Exécutif, lors de sa 1ère réunion, et devra l'être également par la présente Session.
R-24 : *Ils recommandent de créer un prix pour récompenser les travaux de recherche ayant obtenu des résultats bénéfiques pour la lutte contre le Criquet pèlerin.*	▸ Le Secrétariat n'a reçu aucune demande d'attribution du prix de la CLCPRO.
R-26 : *Ils demandent à la FAO de procéder à une application différentielle des frais de gestion prélevés sur le Fonds Fiduciaire de la Commission selon le type de rubriques du budget.*	▸ Cette activité n'a pu être réalisée faute de temps.
R-27 : *Ils demandent la prise en charge du parachèvement des activités de la CLCPANO, non réalisées en 2003 en raison de la cessation des fonctions de cette dernière.*	▸ Voir R3.

Recommandations	Suivi
R-28 : *Concernant le renforcement des activités de formation et de recherche, qui nécessitent des financements importants, les délégués demandent au Secrétariat, une fois les programmes de formation et de recherche sont approuvés par le Comité Exécutif, de présenter aux bailleurs de fonds des propositions destinées à financer ces programmes.*	▸ Les programmes de formation et de recherche ne sont pas encore élaborés et adoptés.
R-29: *Les délégués ont décidé à l'unanimité de désigner l'Algérie, la Libye, le Mali, le Maroc et la Mauritanie membres du Comité Exécutif. Ce Comité est chargé de définir les modalités d'élection de ses membres lors de sa première réunion, et de les soumettre pour approbation à la Commission.*	▸ Les membres du Comité Exécutif ont approuvé, lors de la 1ère réunion du Comité, la proposition de procéder au choix des membres du Comité Exécutif par ordre alphabétique (latin) des pays pour renouveler trois d'entre eux tous les deux ans.
R-31 : *Les délégués ont convenu d'inclure la répartition des véhicules EMI[3] dans le cadre du renforcement des unités nationales de lutte antiacridienne prévu par le programme EMPRES en Région Occidentale.*	▸ La 1ère réunion du Comité a recommandé le maintien des véhicules de ces équipes sous la responsabilité de la CLCPRO et a invité les pays de la région ainsi que les donateurs à renforcer le parc automobile des EIRO. ▸ Les unités nationales de lutte antiacridienne ont été renforcées par l'acquisition de nombreux véhicules dans le cadre de l'assistance fournie aux pays affectés par la recrudescence/invasion du Criquet pèlerin en 2004.
R-33 : *Les délégués ont convenu que la 3ère session de la Commission aura lieu en Libye, sur l'aimable invitation du gouvernement libyen.*	▸ Réunion tenue comme prévue.
R-34 : *Les délégués ont convenu que la 1ère réunion du Comité Exécutif aura lieu au Niger, sur l'aimable invitation du gouvernement nigérien.*	▸ Réunion tenue comme prévue.

[3] Les EMI ont été renommées EIRO.

Annexe III

Situation du Criquet pèlerin en Région Occidentale et dans les autres régions (août 2003-mai 2005)

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1. Genèse de la recrudescence

Les importantes précipitations reçues depuis fin juin 2003 et leur très bonne répartition spatio-temporelle ont créé des conditions écologiques exceptionnellement favorables dans la majorité des aires de reproduction estivale de la Région Occidentale. Bien que ses effectifs étaient faibles au début de la campagne estivale 2003 (après 3 années de sècheresse), le Criquet pèlerin a saisi toutes les opportunités qui lui sont offertes pour se multiplier de façon exponentielle, alors que les opérations de lutte ne pouvaient être réalisées pendant plusieurs semaines en raison de la large dispersion des populations acridiennes et de leurs faibles densités. Lors de la 1ère quinzaine d'octobre, ces populations solitaires ou en début de transition ont commencé à se regrouper suite au dessèchement progressif du tapis végétal, et l'espoir de les contrôler était devenu réel. Mais les fortes pluies reçues les 21, 22 et 23 du même mois dans les aires de reproduction hiverno-printanière ont faussé tous les calculs.

Eu égard au reverdissement/développement subit du couvert végétal, et à la nette amélioration de l'humidité du sol, l'activité acridienne a, en effet, fortement augmenté et les reproductions se sont multipliées sur de très larges espaces. Le processus de grégarisation s'est accéléré en novembre et décembre et le dispositif de surveillance et de lutte, conçu pour les périodes de rémission ou de début de résurgence, s'est avéré fort insuffisant dans les pays infestés. Malgré les mesures de renforcement de leurs dispositifs, prises par les pays concernés, la FAO, la CLCPRO et certains pays voisins, la situation acridienne a continué à évoluer de façon critique.

Elle s'est aggravée dès février 2004 par l'invasion du Maroc et de l'Algérie par des essaims immatures et matures qui, dès leur arrivée dans les territoires des deux pays respectifs, ont réussi à pondre en dépit de la rapidité avec laquelle ils étaient éliminés. A partir d'avril, le même scénario s'est produit en Tunisie et en Libye.

Une si rapide évolution de la situation du Criquet pèlerin n'avait pas été observée depuis longtemps. En outre, c'est la première fois, dans l'histoire connue, qu'une si rapide et importante recrudescence/invasion, qui a surpris tout le monde par son ampleur, se produise dans la Région Occidentale sans apport de populations allochtones de la Région Centrale.

L'ampleur de l'infestation a été aggravée entre octobre 2003 et mai 2004 par :

- Une très grande dispersion des populations cibles (adultes et larves) sur de très larges espaces et ce, dans tous les pays;
- La succession de façon très régulière de phénomènes pluviométriques importants, entre août 2003 et mai 2004, qui ont concerné tous les biotopes où se trouvaient les populations acridiennes. Ceci a permis au criquet de se reproduire sans interruption pendant dix mois avec des taux de réussite proches de 100% au point que, durant cette longue période, tous les stades de développement étaient simultanément présents dans les endroits infestés;

- L'inaccessibilité de certaines zones et la fort probable méconnaissance d'autres qui ont constitué un important réservoir du potentiel acridien non détectable. Certaines le sont en raison des difficultés de terrain, et d'autres le sont pour des causes diverses;
- Les zones frontalières ne sont pas également accessibles sur quelques km des deux côtés de la frontière pour les équipes des pays mitoyens;
- L'insuffisance des moyens déployés et des pesticides dans certains pays;
- Les difficultés de terrain sont à l'origine de nombreuses pannes de véhicules et de matériel de pulvérisation ;
- L'insuffisance de l'aide internationale et le retard constaté dans les acquisitions des intrants par le peu de ressources financières mobilisées par la Communauté internationale;
- L'impressionnant développement de la végétation qui a rendu les traitements peu efficaces dans certaines régions.

2. Développement de la recrudescence/invasion

La reproduction printanière dans les pays d'Afrique du Nord-Ouest était d'une rare intensité et s'est étalée sur de très larges espaces. Les excellentes conditions écologiques ont permis au criquet de poursuivre sa multiplication sans interruption durant toute la période de reproduction printanière. Le nombre et la dispersion des essaims n'ont pas facilité les interventions et les femelles ont réussi à pondre plusieurs fois. De nombreuses bandes larvaires ont échappé aux traitements et se sont transformées en essaims qui n'ont pu être totalement contrôlés malgré les moyens colossaux déployés.

A partir de juin et jusqu'à fin juillet 2004, beaucoup d'essaims immatures sont retournés vers les pays du Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Burkina Faso) et ont atteint rapidement les zones de cultures qui ont reçu des précipitations proches de la normale en juillet et août, contrairement aux zones habituelles de reproduction estivale où les conditions écologiques étaient défavorables. Les moyens d'intervention disponibles étant insuffisants, ils se sont reproduits en masse.

Etant donné que la grégarisation avait atteint un degré très avancé, la première génération estivale était caractérisée par des pontes synchronisées et les bandes larvaires qui en étaient issues étaient constituées du même stade. Elles étaient en outre de grandes tailles, cohérentes et denses (de l'ordre de 1.000 ind./m²). Les essaims générés par ces bandes larvaires étaient très importants et denses et leur regroupement progressif a permis la constitution d'essaims immenses, s'étalant sur des dizaines de km. Leur comportement au vol et au sol est conforme à celui des essaims observés pendant les grandes invasions.

L'ampleur des superficies couvertes par ces essaims ne pouvait être précisée en raison de la rapidité des déplacements d'une part, et de l'insuffisance des équipes de prospection et d'évaluation d'autre part. Les superficies infestées étaient estimées entre 3 et 4 millions ha dont 1,6 en Mauritanie. Les moyens d'intervention étaient insuffisants jusqu'à mi-septembre et n'ont été fortement renforcés qu'à partir de début octobre.

Les essaims non traités ont commencé à émigrer vers le nord et les premiers d'entre eux ont atteint le sud de l'Algérie et du Maroc au cours de la 1ère décade d'octobre 2004. Une faible partie s'est déplacée au même moment vers les îles du Cap Vert. Le mouvement vers les pays d'Afrique du Nord s'est renforcé durant la 2ème moitié d'octobre et les mois suivants. Début novembre, des essaims ont également envahi la Libye et la Tunisie et certains, transportés par des vents violents, ont atteint le nord-est de la Libye puis l'Egypte et d'autres pays du Proche-Orient.

En novembre et décembre, certains essaims restés bloqués au niveau du fleuve Sénégal (frontières Mauritanie-Sénégal-Mali) ont pris la direction du sud et envahi progressivement le centre et le sud du Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau et la République de Guinée.

Il est à souligner qu'en raison du manque de pluie en septembre - octobre 2004 dans la quasi-totalité des aires habituelles de reproduction estivale, et en novembre - décembre dans les zones de reproduction hivernale, les conditions écologiques sont restées défavorables à la reproduction. De ce fait, les ailés constituant les essaims sont restés immatures plusieurs mois après la mue imaginale et il n'y a eu ni deuxième reproduction estivale ni reproduction hivernale de grande ampleur. Seules quelques petites reproductions localisées auraient pu avoir lieu à l'ouest du Mali (2ème reproduction estivale) et au nord Niger (reproduction hiverno-printanière). Le Criquet pèlerin n'a donc pas eu l'occasion d'augmenter ses effectifs – ce qui aurait été catastrophique – et les essaims produits en septembre – octobre 2004 ont été en partie éliminés dans les pays du Sahel et en partie dans les pays d'Afrique du Nord-Ouest où ils ont migré. Certains d'entre eux ont été traités dans les pays du circuit sud.

L'absence de conditions écologiques favorables et la mobilisation de moyens d'intervention colossaux au niveau de la région ont donc eu raison du Criquet pèlerin et ont permis en l'espace de quelques mois de **renverser la logique "extension de l'invasion" vers celle du "retour progressif à la rémission".** Il est à rappeler que ce scénario avait été prévu par le Secrétariat de la CLCPRO depuis le 27 octobre 2004 (*note sur la mission d'évaluation de la situation acridienne en Mauritanie, au Sénégal et au Mali, distribuée et exposée en Powerpoint lors de la réunion d'ECLO, tenue le 27/10/2004 au siège de la FAO à Rome, et la Réunion des Ministres du Maghreb, tenue à Tunis le 06/11/2004).*

En mars 2005, de faibles populations résiduelles existaient encore dans certaines régions de l'Algérie (wilayas d'El Oued, Biskra et Khenchla) et du Maroc (province de Guercif) où ils ont réussi à pondre. Les taches larvaires issues de ces pontes ont été en grande partie éliminées en avril et mai et seuls des imagos dispersés ont échappé au traitements et se dirigeront certainement vers les zones de reproduction estivale des pays du Sahel.

Cependant, les quelques essaims qui ont envahis les pays du sud (Guinée Bissau et République de Guinée) n'ont pu être éliminés en totalité. Les essaims non traités sont restés immatures et ont commencé à émigrer vers le nord-est en mars 2005 avec la remontée du FIT (Front Inter Tropicale). Après avoir quitté la Guinée, ils ont traversé le nord de la Côte d'Ivoire, l'extrême sud du Mali, puis le Burkina Faso avant d'atteindre le sud-est du Niger et le nord du Nigéria. Les dernières informations de la FAO font état de leur déplacement vers la Région Centrale; cinq d'entre eux ont été signalés le 25/05/2005 à l'ouest du Darfour au Soudan.

3. Comparaison entre 2003-2004 et 2004-2005

Depuis le début de la crise acridienne actuelle, on peut distinguer cinq phases importantes:

- Phase I, août - décembre 2003: Résurgence puis recrudescence en Mauritanie, au Mali et au Niger;
- Phase II, janvier - juillet 2004: invasion de l'Afrique du Nord-Ouest par des essaims en grande majorité matures, invasion qui s'est intensifiée depuis la mi-février;
- Phase III, juillet - octobre 2004: retour des essaims qui ont échappé aux traitements en Afrique du Nord-Ouest vers les pays sahéliens où une reproduction intensive a généré la formation de bandes larvaires puis d'essaims de grande envergure;
- Phase IV, octobre 2004 - à mars 2005: invasion de l'Afrique du Nord-Ouest par les essaims immatures qui n'ont pu être contrôlés dans la zone sahélienne;

- Phase V, avril 2005 à ce jour: apparition de quelques taches larvaires dans certaines régions de l'Algérie et du Maroc (et peut-être aussi du Niger) et formation de jeunes ailés épars.

Comme il est connu, la dynamique des populations du Criquet pèlerin est étroitement liée à l'évolution des conditions écologiques dans les zones de reproduction habituelles du ravageur (estivale, hivernale et printanière). Cette dynamique n'est donc pas statique et varie d'une année à l'autre selon les conditions de survie et de multiplication et selon la structure des populations du criquet. Les tableaux ci-dessous résument les principales différences relevées lors des périodes août 2003-juin 2004 et juillet 2004 à ce jour.

Conditions écologiques

Août 2003 à juin 2004	Juillet 2004 à ce jour
Pluviométrie plus qu'exceptionnelle sur les plans spatial et temporel dans les zones de reproduction estivale, hivernale et printanière	Pluviométrie déficitaire dans les zones habituelles de reproduction estivale et hivernale; moyenne dans les zones de cultures et de reproduction printanière
Végétation très bien développée sur des millions d'hectares notamment en Mauritanie et en Afrique du N-O	Végétation développée uniquement dans et près des zones de cultures et de reproduction printanière, sèche dans la majorité des zones reproduction estivale et hivernale
Humidité du sol favorable à la ponte dans toutes les zones de reproduction, estivale, hivernale et printanière	Humidité du sol favorable uniquement dans et près des zones de cultures et de quelques zones de reproduction printanière
Température également très favorable dans toutes ces zones	Température normale dans les zones de reproduction estivale, très fraîches dans les zones de reproduction hiverno- printanière

Structure des populations

Août 2003 à juin 2004	Juillet 2004 à ce jour
Reproduction continue: 5 à 6 générations produites en 10 mois et nombre de pontes/femelle très probablement supérieur à ce qui est connu (trois)	1 seule génération estivale, et nombre de ponte/femelle réduit par rapport à la période août 2003-juin 2004; pas de reproduction hivernale; très faible reproduction printanière
Présence simultanée de tous les stades dans toutes les zones infestées	Pontes synchronisées en période estivale générant des bandes larvaires composées d'un seul stade
Très grande dispersion des populations cibles: larves, bandes larvaires et essaims de faible et moyenne dimensions	Cibles plus facilement repérables et de grandes dimensions (bandes larvaires sur plusieurs km et essaims étendus sur des dizaines de km)
Maturation des ailés 1 semaine à 10 jours après la mue imaginale, d'où une reproduction continue	Les ailés composant les essaims sont restés immatures depuis leur formation et jusqu'à mars: quiescence imaginale prolongée

Cette analyse comparative montre clairement qu'aussi bien les conditions écologiques que la structure des populations du Criquet pèlerin sont très différentes entre 2003-2004 et 2004-2005. Il est donc nécessaire pour élaborer des prévisions de prendre toujours en considération l'analyse globale des conditions écologiques et de la structure des populations acridiennes pour une période donnée, et ne pas se baser sur les critères de similitude d'une année à l'autre, indépendamment de la variabilité des facteurs clés dont dépend toute évolution de la situation acridienne.

4. Dispositif d'intervention mis en place

Bien que la réaction des Etats concernés et de la Communauté internationale au début de la recrudescence était différenciée et, dans certains cas, quelque peu tardive, les moyens d'intervention mobilisés dans la région étaient sans précédent.

4.1. Action prises par les Etats concernés

Les actions prises au niveau des pays sont de différentes sortes:

- prise en charge du problème acridien par les plus hautes Autorités des pays affectés ;
- création de postes de commandement (ou cellules de crise) nationaux et régionaux ;
- prélèvement de ressources financières très importantes sur le budget de l'Etat ;
- réquisitions de moyens de locomotion et mise à disposition de personnel appartenant à des départements autres que l'agriculture ;
- contribution sous différentes formes (financière, humaine, …) de la société civile dans certains pays ;
- création ou réhabilitation de comités de donateurs.

4.2. Moyens mobilisés dans le cadre de la solidarité régionale

Dès fin octobre 2003, le Secrétariat de la CLCPRO a engagé des discussions avec l'Algérie en vue de renforcer les dispositifs de lutte au Mali et au Niger par l'envoi de 4 véhicules Unimog de la CLCPRO (3 au Mali et 1 au Niger), équipés de pulvérisateurs fournis par l'Algérie et conduits par un personnel algérien. Ce renforcement a été réalisé dès novembre 2003 sur financement de la CLCPRO pour une durée de 45 jours. L'Algérie a en outre accordé à ces pays un don en pesticides. Ce renforcement a permis de contribuer grandement à la maîtrise de la situation acridienne au Mali. A partir de fin décembre 2003, le dispositif d'intervention de la Mauritanie a été renforcé par des équipes algériennes et marocaines de prospection et de lutte. D'importantes quantités de pesticides ont également été fournies et de nombreux véhicules de prospection/traitement ainsi que des aéronefs (cas du Maroc) ont été mis à disposition de la Mauritanie par ces deux pays entre fin 2003 et fin mars 2004. Le Maroc a également donné à la Mauritanie en janvier 2004 dix véhicules équipés d'E/R.

Les actions de solidarité intra-régionale se sont multipliées en 2004, comme l'illustre le tableau ci-après.

Principales assistances fournies par les pays de la RO au Sahel depuis mi 2004

		Pays bénéficiaires				
		Mali	**Mauritanie**	**Niger**	**Sénégal**	Tchad
Algérie	MD	6 équipes	54 600 l pest. 7 équipes	13 050 l pest. 3 équipes	36 750 l pest. 1 équipe	25 000 l pest.
	D	60 550 l pest 100 pulv. dos 100 kits EPI	30 000 l pest. 100 pulv. dos 100 kits EPI	15 300 l pest. 100 pulv. dos 100 kits EPI		10 000 l pest. 100 pulv. dos 100 kits EPI
Libye	MD	5 avions 3 équipes			5 avions 1 équipe	2 avions 2 équipes
	D	44 600 l pest.		10 000 l pest.	20 000 l pest.	5 000 l pest.
Maroc	MD		3 avions PA25 30 894 l pest. 2 équipes		3 avions[4] 30 894 l pest.	
	D	5 000 l pest.	300 000 l pest. 10 véhicules* 10 ULVAMAST 50 pulv. dos** 200 kits EPI	5 000 l pest.	380 000 l pest. 10 véhicules* 50 pulv. dos** 200 kits EPI	
Sénégal	MD		1 équipe			
Tunisie	D	5 000 l pest.	10 000 l pest.	5 000 l pest.		

* véhicules équipés d'E/R
** pulvérisateurs Turbine 45 à utiliser en formulation EC pour la protection des cultures

Légende :
D = don
EPI = équipement de protection individuel
MD = mise à disposition ou prêt remboursé par la FAO

Remarques :
- toutes les équipes étaient accompagnées de véhicules équipés pour le traitement.
- le Maroc a également donné à la Mauritanie 3 pompes électriques, 3 pompes manuelles Japy et 3 groupes électrogènes.
- ce tableau n'inclut pas la contribution de l'Algérie au renforcement du dispositif mauritanien par la mise en place d'une base logistique à Atar à partir de décembre 2004 (mobilisation de 22 unités algériennes et envoi de 20 000 litres de pesticides).

En outre, des équipes de la Région Occidentale ont également travaillé avec des équipes du Burkina Faso, de la Gambie, de la Guinée Bissau et de la République de Guinée.

4.3. Moyens mobilisés par la FAO

Depuis le début de la recrudescence/invasion acridienne, la FAO a multiplié les initiatives de sensibilisation. Dès le mois de février 2004, le Directeur général a lancé un premier appel à l'assistance internationale pour un montant de 9 millions de dollars EU. A partir d'avril, il a organisé des réunions de bailleurs de fonds aux niveaux national et international et envoyé des lettres aux Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays donateurs ainsi qu'aux principales institutions financières internationales et régionales afin de solliciter leur intervention urgente

[4] Ces 3 avions comprenaient un C 130 pour le transport.

pour endiguer la menace. Après avoir visité la Mauritanie et le Sénégal en août 2004, il a annoncé que les besoins financiers se chiffraient à 100 millions de dollars EU.

Il a également décidé de rétablir, fin août 2004, le Centre des opérations antiacridiennes d'urgence (ECLO) pour renforcer la capacité de réaction de la FAO et de créer, en septembre 2004, une Unité de coordination des urgences (ECU[5]) à Dakar, Sénégal.
En dépit de la mobilisation tardive de la Communauté internationale, d'importantes contributions multilatérales ont permis de renforcer les dispositifs de prospection et de lutte de tous les pays affectés, à travers une soixantaine de projets gérés conjointement par la division technique AGP et la division opérationnelle TCE au sien d'ECLO. Des acquisitions majeures ont également été réalisées au niveau bilatéral.

Le montant total des contributions multilatérales reçues au 26/05/2005 se chiffrait à un peu plus de 73 millions de dollars EU[6] dont 38,742,728 dollars EU déjà dépensés au profit de 18 pays affectés par la crise. Les pays de la ligne de front en ont été les principaux bénéficiaires. L'assistance technique gérée par la FAO a permis d'acquérir des pesticides et les équipements essentiels aux opérations de prospection/lutte (véhicules, pulvérisateurs, matériel de communication, positionnement, protection, prospection, campement, pompage, informatique, suivi médical, etc), de louer des aéronefs (pour les prospections et les traitements) et de contribuer aux frais opérationnels des équipes nationales et régionales (carburant, location de véhicules, *per diem,* réparation et entretien des véhicules et autre matériel, etc).

Des consultants FAO (experts nationaux, régionaux et internationaux) ont également réalisé de nombreuses missions d'évaluation de la situation acridienne et des besoins afférents, et de préparation/supervision/suivi des opérations, en dispensant également des formations (dans différents domaines de la lutte antiacridienne) en fonction des besoins.

Soucieuse d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement, la FAO a aussi initié des missions de suivi des opérations de traitement et la mise en place d'équipes de contrôle qualité dont le mandat est triple (qualité des traitements, sécurité humaine et suivi des effets secondaires sur l'environnement). Un programme de gestion des stocks de pesticides et d'élimination des emballages vides est en cours en Mauritanie, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Tchad. Des expérimentations de terrain ont aussi été réalisées afin de promouvoir la réduction du dosage des pesticides conventionnels, le recours aux traitements en barrières et l'utilisation de biopesticides.

Tirant les leçons d'un certain nombre de constats faits pendant la campagne estivale 2004, la FAO a lancé un ambitieux programme de formation au Sahel dont les grandes lignes seront présentées dans le point relatif à la formation (point 8 de l'ordre du jour). En complément de ces formations ciblant du personnel technique professionnel, la FAO a élaboré un projet

d'information/sensibilisation et formation des communautés rurales vivant dans les régions susceptibles d'être affectées par le Criquet pèlerin. L'objectif n'est en aucun cas d'équiper les brigades villageoises avec du matériel de traitement chimique mais de les doter des outils nécessaires pour les impliquer davantage dans la transmission rapide de données fiables sur la situation acridienne et les sensibiliser sur les risques d'exposition aux pesticides et sur l'utilisation des emballages vides.

[5] ECU : *Emergency Coordination Unit*. L'objectif de cette unité est de contribuer, sous l'égide de la CLCPRO, à une meilleure coordination régionale des assistances fournies aux pays affectés pour garantir l'utilisation optimale des ressources disponibles.
[6] Ce montant inclut les 6 millions de dollars EU que la FAO a puisés sur ses fonds propres.

Par ailleurs, la FAO a commencé, dès fin 2004, un processus de réflexion sur les leçons apprises de la campagne 2004 en impliquant la majorité des experts nationaux, régionaux et internationaux mobilisés pendant la campagne. Suite à de nombreux ateliers organisés au niveau national, régional et au siège de la FAO, entre fin 2004 et avril 2005, une série de recommandations ont été formulées et prises en compte dans la planification de la campagne estivale 2005, notamment lors de l'atelier technique sur les plans de gestion des risques acridiens, organisé conjointement par la FAO et la Banque Mondiale à Bamako, Mali, du 25 au 29 avril 2005. Les plans d'action issus de cet atelier ont été ensuite présentés aux partenaires financiers lors des réunions de Bamako, Mali (2-4 mai 2005). Ils ont été également présentés à la réunion des ministres et des experts de la RO (Dakar, Sénégal, 15-17 mai 2005).

Conformément aux recommandations de l'ensemble des experts techniques et des bailleurs de fonds, il est indispensable de mettre en place dans les pays concernés le plus rapidement possible des unités nationales de lutte contre le Criquet pèlerin qui soient autonomes sur les plans administratif, humain, matériel et financier. A cette fin, il est recommandé de mettre tous les moyens acquis pendant l'urgence à la disposition du Programme EMPRES/RO. A titre informatif, le tableau ci-après présente les principales ressources (pouvant servir efficacement à la lutte préventive), acquises par voie bilatérale et multilatérale, pour chacun des pays de la Région Occidentale[7].

Principales ressources acquises par voie bilatérale et multilatérale en 2004/2005

	Type d'équipement et nombre d'unités acquises							
Pays	Véhicule	PMV	AD	PPP	E/R [8]	GPS	Matériel info	Autres
Algérie					41 mobiles 10 fixes	226		90 kits pro
Libye					5 mobiles 1 fixe	40		Kits pro[9]
Mali	33 dont 2 SW	34	20	1000	64 mobiles 6 fixes	154	20 PC	30 PE 20 kits pro
Maroc	36 dont 3 camions	25			44 mobiles 14 fixes	343		100 PE 9 MP
Mauritanie	59 dont 2 SW & 10 de liaison	26		200	64 mobiles 1 fixe	120	4 PC 4 imprim. 2 ordis port	3 PE 4 GE 100 kits pro 1 PF 1 élévateur
Niger	12 dont 2 SW	24		1160	12 mobiles	118	3 PC 5 imprim.	3 MP
Sénégal	15 dont 2 SW et 2 camions légers	14		200	25 mobiles 4 fixes	260		
Tchad	7 dont 2 SW	10	97	245	15 mobiles 6 fixes	108		
Tunisie		16	70		15 mobiles 3 fixes	50	1 PC	20 kits pro

[7] Ce tableau n'est pas exhaustif et peut comporter des erreurs concernant les acquisitions bilatérales.
[8] Seules les E/Rs HF de marque Codan et Icom sont répertoriées. A noter que certaines E/Rs étaient fixées sur les véhicules neufs qui ont été livrés aux pays.
[9] Ces kits sont composés de 25 compte-tours de type vibratak, 100 anémomètres, 30 montre-chronomètres, 50 loupes, 4 microscopes stéréoscopiques, 40 boussoles et 50 thermohygromètres digitaux.

Légende:

AD	atomiseur à dos (type Micronair AU8000)
GE	groupe électrogène
Kit pro	kit prospection composé d'1 anémomètre, 1 hygromètre, 1 chronomètre, 1 compteur à main et 1 trousse à dissection
MP	motopompe
PE	pompe électrique
PF	presse-fût
PMV	pulvérisateur monté sur véhicule (type ULVAMAST ou Micronair AU8115)
PPP	pulvérisateur portatif à piles (type Micron ULVA+)
SW	station wagon

Remarques :

- les 5 pays sahéliens ont également reçu chacun 90 pieds à coulisses.
- certains pays de la RO ont également acquis des pompes manuelles Japy et de nouveaux jeux de cartes.
- la Mauritanie et le Sénégal ont reçu chacun un réservoir à carburant de grande capacité.
- le Mali a reçu une partie du matériel pour son équipe de contrôle qualité.

5. Superficies traitées

L'ensemble des ressources précitées ont permis d'appuyer de manière substantielle les efforts déployés par les Etats affectés.

Les moyens de prospection et de traitements mobilisés étaient donc extraordinaires. Près de 1.500 véhicules, 150 avions et 500 pulvérisateurs montés sur véhicule étaient opérationnels, ainsi que des milliers de techniciens. Les superficies traitées dans l'ensemble des pays de la CLCPRO depuis le début de l'invasion en octobre 2003 et jusqu'à mai 2005 sont de l'ordre de 13 millions ha. Les pays du Sahel (Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) en ont traités 22% (370 691entre septembre 2003 et juin 2004, et 2 417 920 entre juillet 2004 et février 2005) et les pays d'Afrique du Nord-Ouest 78% (5 879 046 entre novembre 2003 et août 2004, et 3 992 162 entre septembre 2004 et mai 2005).

Les graphiques ci-dessous en donnent une vision globale.

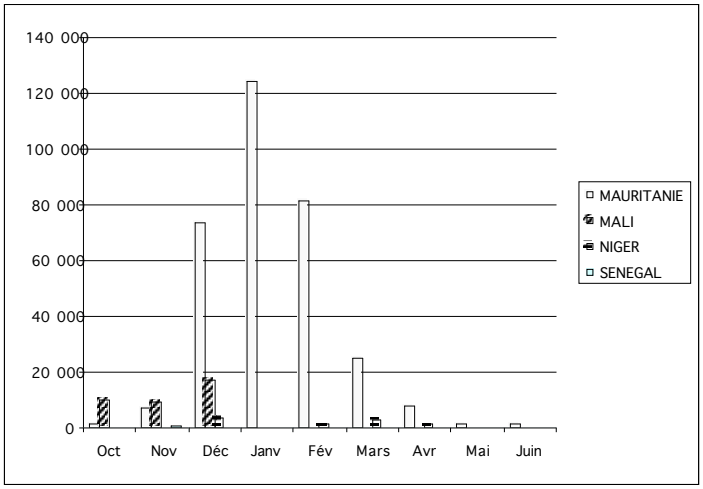

Sahel: octobre 2003 - iuin 2004

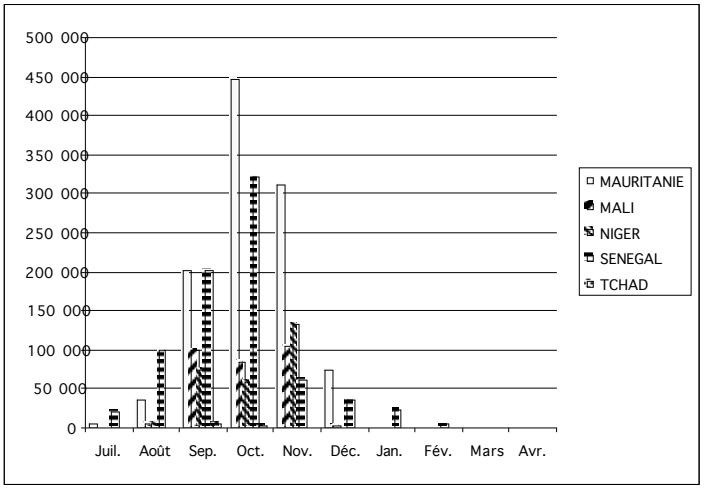

Sahel: iuillet 2004 – avril 2005

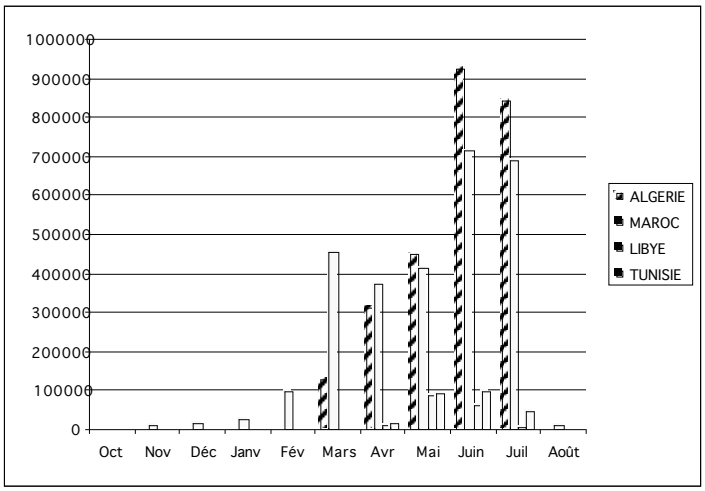

Afrique Nord-Ouest: octobre 2003 – août 2004

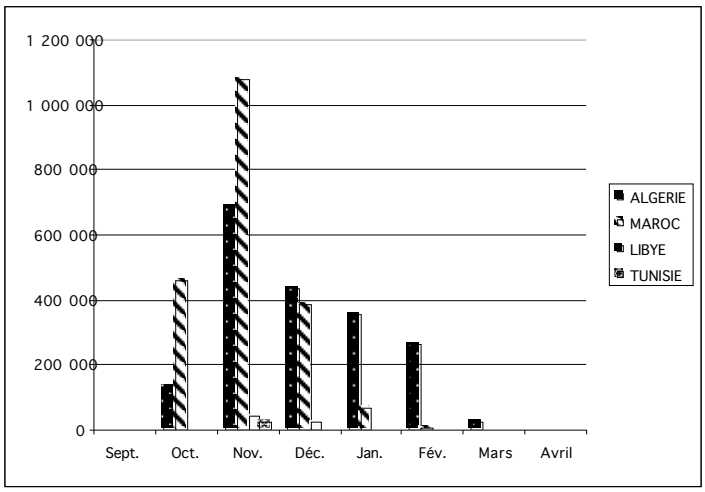

Afrique Nord-Ouest: septembre 2004-avril 2005

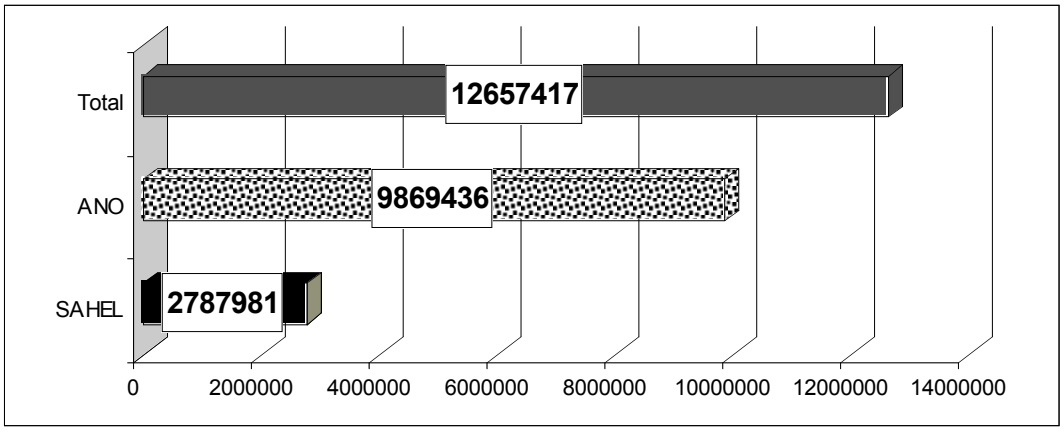

Total traitements Région Occidentale: octobre 2003 - avril 2005

6. Prévisions pour l'été 2005

6.1. Scénarios possibles

La FAO/DLIS a présenté récemment aux réunions tenues à Bamako, Mali (25-29/04 et 02-04/05/2005), trois scénarios possibles: un scénario optimiste, un pessimiste et le plus probable. Chaque scénario est basé sur les principales variables et leur évolution probable, à savoir les criquets, les conditions météorologiques, les moyens de prospection et de lutte. La vraisemblance de chaque scénario est évaluée à partir des résultats des prospections et des opérations de lutte réalisées depuis octobre 2003, d'informations complémentaires fournies par les pays affectés, des conditions écologiques actuelles, des prévisions expérimentales, à court et moyen termes, des températures et de la pluviométrie, de la biologie et de la dynamique des populations du Criquet pèlerin, de la connaissance des biotopes acridiens et du déroulement des précédentes résurgences et recrudescences.

Les informations de terrain les plus récentes et les conditions météorologiques laissent supposer une évolution de la situation du Criquet pèlerin au Sahel au cours de l'été 2005 comprise entre le scénario le plus probable et le scénario optimiste. Le scénario du pire est très peu vraisemblable.

	Scénario optimiste	Scénario pessimiste	Le plus probable[10]
Burkina Faso	0	10 000	0
Tchad	0	15 000	0
Gambie	0	5 000	0
Mali	<250	200 000	15-50 000
Mauritanie	<500	500 000	20-100 000
Niger	<250	250 000	10-50 000
Sénégal	0	200 000	5-50 000
total	**<1 000**	**1 180 000**	**50-250 000**

6.2. Besoins pour la mise en œuvre du scénario le plus probable et le scénario du pire

Sur la base des éléments qui précèdent, les plans d'action pour la campagne estivale 2005 de lutte contre le Criquet pèlerin ont été développés pour les des 7 pays ci-dessus et pour deux des trois scénarios identifiés par la FAO, le plus probable et celui du pire. Leur élaboration a été faite de façon détaillée et sur une base harmonisée (canevas préparé à l'avance puis synthétisés au cours de la réunion). Ils ont été ensuite budgétisés en se référant aux fonds disponibles au niveau des Etats, de la FAO, de la Banque Mondiale et de l'USAID, et en tenant compte des ressources matérielles existantes, fournies durant l'urgence de l'année 2004.

Il est à souligner que les besoins financiers du scénario le plus probable peuvent être quasiment couverts par les fonds disponibles au niveau de la FAO et des autres partenaires. Même pour le scénario du pire, le déficit constaté est faible par rapport aux ressources disponibles.

[10] Surface maximale devant être traitée, de juin à décembre 2005.

Résumé du Plan de Financement pour le Scénario plus probable

			Contributions					
N°	Pays	Besoins identifiés (en dollars EU)	FAO	Banque Mondiale	USAID	Etat	Contributions totales	Déficit
1	**Burkina Faso**	573 888	177 000	325 088	28 360	16 440	546 888	27 000
2	**Gambie**	2 045 311	86 000	576 514	93 000	-	755 514	1 289 797
3	**Mali**	5 303 507	3 860 681	1 260 000	-	172 826	5 293 507	10 000
4	**Mauritanie**	4 464 000	3 460 000	830 000	60 000	114 000	4 464 000	-
5	**Tchad**	3 992 244	2 303 780	1 688 464	-	-	3 992 244	-
6	**Niger**	4 127 834	3 171 000	764 546	-	192 288	4 127 834	-
7	**Sénégal**	4 380 854	2 346 500	1 090 005	400 000	544 348	4 380 853	-
	Total	**24 887 638**	**15 404 961**	**6 534 617**	**581 360**	**1 039 902**	**23 560 840**	**1 326 797**

Résumé du Plan de Financement pour le Scénario du pire

			Contributions					
N°	Pays	Besoins identifiés (en dollars EU)	FAO	Banque Mondiale	USAID	Etat	Contributions totales	Déficit
1	**Burkina Faso**	1 363 468	-	-	-	-	-	1 363 468
2	**Gambie**	2 045 311	86 000	576 514	93 000	-	755 514	1 289 797
3	**Mali**	8 549 470	7 116 644	1 260 000	-	172 826	8 549 470	-
4	**Mauritanie**	8 903 935	5 500 000	2 135 500	-	-	7 635 500	1 268 435
5	**Tchad**	5 244 420	3 291 160	1 953 260	-	-	5 244 420	-
6	**Niger**	7 388 942	3 171 000	4 217 942	-	-	7 388 942	-
7	**Sénégal**	6 370 089	4 538 514	876 222	400 000	555 353	6 370 089	-
	Total	**39 865 635**	**23 703 318**	**11 019 438**	**493 000**	**728 179**	**35 943 935**	**3 921 700**

Annexe IV

Etat d'avancement du Programme EMPRES

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

Bien que le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination régionale d'EMPRES/RO ait consacré la plupart de son temps à la gestion de la recrudescence/invasion en cours dans la région, des activités importantes visant le renforcement des capacités des pays et la sensibilisation des bailleurs de fonds pour le programme EMPRES ont été réalisées depuis juin 2003.

1. Principales actions entreprises depuis juin 2003

1.1. Au niveau de la Région

- Préparation et suivi de la 2ème et de la 3ème Réunions des Chargés de liaison du programme EMPRES/RO (élaboration des documents de travail, contribution à l'organisation des réunions et finalisation/publication des rapports finaux) ;
- Recherche de financement du programme EMPRES/RO (contacts multiples avec les bailleurs de fonds potentiels, notamment le Canada, la France, la Libye, l'UE, l'USAID, la BAD, la BID, la BM, les Pays-Bas, etc.) ;
- Actions préliminaires à la mise en vigueur du don de la BAD (voir section 2 relative au financement) ;
- Installation et formation à l'utilisation du logiciel RAMSES au Mali, en Algérie, au Maroc, au Sénégal, en Tunisie et au niveau de la Coordination régionale (Alger) en 2004/2005. Il est prévu d'en doter la Libye et le Tchad (les seuls pays de la CLCPRO qui n'en disposent pas encore) en 2005 ;
- Utilisation de la fiche de prospection/lutte par une bonne partie des équipes de la Région Occidentale au cours des campagnes 2003-2004 et 2004-2005. Cependant le manque de GPS d'une part, et l'incorporation de plusieurs équipes supplémentaires (insuffisamment expérimentées) au cours de la crise actuelle d'autre part, n'ont pas permis la récolte de données précises dans l'ensemble des régions infestées. De ce fait les données RAMSES sont insuffisantes pour avoir une analyse exhaustive de l'activité acridienne sur l'ensemble des zones infestées ;
- Contribution à l'élaboration du programme de formation au Sahel initié fin 2004 et mis en œuvre par la FAO au cours du 1er semestre 2005 (voir détails dans le point 8) ;
- Missions d'évaluation de la situation acridienne dans certains pays de la RO et réunions de sensibilisation avec les pays affectés et les bailleurs de fonds (voir sections 2.1.1 et 2.4 du point 5) concernant la crise acridienne 2003/2005 et le programme EMPRES/RO.

1.2. Au niveau des pays

Il faut tout d'abord souligner le rôle très important que les Chargés de liaison ont joué dans le cadre de la crise actuelle. Les formations qu'ils ont réalisées les deux années précédentes, soit à leur initiative et sur les budgets propres de leur pays, soit dans le cadre d'EMPRES avec l'appui de la Coordination régionale et du Groupe Acridiens et les financements de la FAO et de la CLCPRO, ont permis à leur pays de disposer d'un nombre non négligeable de prospecteurs et d'agents d'intervention expérimentés qui étaient rapidement engagés dans les opérations dès le début de la recrudescence.

Par ailleurs, la mise en œuvre des plans annuels de prospection dans les pays de la ligne de front (Mauritanie, Mali, Niger et Tchad), avec l'appui financier de la FAO et de la CLCPRO et l'utilisation du matériel acquis préalablement dans le cadre d'EMPRES, a permis d'avoir des informations utiles sur l'évolution de la situation acridienne et d'assurer, bien que insuffisamment eu égard aux moyens disponibles au niveau national, les premières interventions contre les populations *transiens* au début de la recrudescence.

Mauritanie

La Mauritanie bénéficie d'un appui constant du NPO basé dans ce pays. En plus de sa contribution dans la planification et l'exécution des plans d'action 2003-2004 et 2004-2005 et le suivi de la situation acridienne sur le terrain, le NPO a contribué à la formation nationale de 11 ingénieurs nouvellement affectés au CLAA, notamment pour les aspects liées à l'utilisation de la fiche standard pour la RO et la gestion de l'information acridienne. Il a également assuré le suivi des stocks de pesticides et des aéronefs mobilisés pendant la campagne de lutte et élaboré avec le CLAA et ECLO le « plan de gestion environnementale des stocks de pesticides et des emballages vides » actuellement en cours de réalisation. En outre, il a apporté l'appui qu'il faut à la Représentation de la FAO dans la gestion des fonds (très importants) alloués par ou à travers la FAO à la Mauritanie.

Par ailleurs, le Coordonnateur EMPRES/RO et le NPO ont souvent discuté avec les Autorités mauritaniennes de l'état d'avancement de la modification en cours du statut du Centre de Lutte Antiacridienne visant à l'élever au rang d'Etablissement Public Autonome. Cette action, entreprise par le Gouvernement, confirme l'intérêt grandissant que la Mauritanie accorde à la mise en œuvre du programme EMPRES et à la durabilité de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin.

Sénégal

Dans le cadre de l'harmonisation des méthodes de collecte et de transmission des données de terrain, et conformément aux recommandations de la 2ème Réunion des Chargés de liaison, un cours de formation aux techniques de prospection, utilisation de la fiche prospection/traitement et gestion de l'information acridienne a été dispensé en mai 2004 par le NPO au profit de 12 techniciens chargés de la lutte antiacridienne au Sénégal. Dans le même objectif, le programme RAMSES a été installé en décembre 2004 par le DLIS qui a également assuré la formation de certains agents de la DPV afin d'utiliser convenablement ce programme.

Mali

Des missions de sensibilisation des Autorités nationales et d'appui technique à l'Unité nationale de lutte contre le Criquet pèlerin (UNLCP) ont été effectuées par le NPO en août 2004. De son côté, le Coordonnateur EMPRES/RO a saisi l'occasion de sa visite au Mali en octobre 2004 pour soulever avec le Ministre de l'Agriculture la place qu'occuperait l'UNLCP au sein de l'Office National de la Protection des Végétaux, nouvellement créé. L'idée retenue à la suite de ces discussions et des démarches entreprises par le Consultant FAO est la création d'un Centre National de Lutte Antiacridienne autonome sur le plan administratif et financier. Le Chargé de liaison et Coordinateur de l'UNLCP assure le suivi de la création de ce centre.

Niger

En attendant le financement d'EMPRES/RO, la FAO a accordé au Niger un projet de coopération technique (PCT) pour renforcer les capacités nationales. Ce projet a commencé en mars 2004 par l'achat d'équipements et l'organisation en juin de la 1ère session de formation supervisée par le NPO. Une seconde session organisée par des cadres nationaux a eu lieu pendant la campagne estivale de reproduction du Criquet pèlerin. Une dernière session de consolidation et d'évaluation des agents de terrain sera réalisée en 2005 sous l'encadrement de deux fonctionnaires du siège et du NPO.

Tchad

Le NPO a entrepris une mission d'une semaine à N'Djamena au Tchad en juillet 2004, ce qui a permis de sensibiliser le Gouvernement sur la nécessité de rendre le Centre National de Lutte Antiacridienne, créé en 2003, une structure fonctionnelle et autonome. Il a également organisé une formation nationale au profit de 12 techniciens de la PV relative aux techniques de prospection et à l'utilisation de la fiche standard. Les démarches entreprises auprès des autorités pour affecter trois véhicules au CNLA ont permis de mobiliser en août 2004 trois équipes de prospection et de lutte dans les zones de reproduction du Tchad.

La sensibilisation du nouveau Ministre de l'Agriculture du Tchad par le Coordonnateur EMPRES/RO, lors de la Réunion des Ministres de l'Agriculture de la CLCPRO organisée le 31/8/2004 à Dakar, a eu comme résultat le renforcement du CNLA et la nomination de son responsable qui devient en même temps le nouveau Chargé de liaison.

Algérie, Libye, Maroc

Ces trois pays ont assuré des formations nationales au profit de nombreux techniciens et ont fortement renforcé leurs capacités nationales pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive. Bien que le Programme RAMSES n'a été installé que récemment en Algérie et au Maroc, ces deux pays ont largement développé l'utilisation de la fiche prospection/traitement par les équipes de terrain et commencé à envoyer, de façon plus ou moins régulière, les données RAMSES au DLIS et au Secrétariat de la CLCPRO.

Dans le but d'assurer une gestion durable de l'information, un cadre du Centre National de lutte Antiacridienne du Maroc suit depuis octobre 2004 et pour une période de 11 mois une formation au niveau du DLIS au siège de la FAO en vue de lui permettre de maîtriser l'exploitation de l'imagerie satellitaire, le stockage et le traitement des données par l'utilisation du programme RAMSES ainsi que l'élaboration des bulletins sur la situation acridienne.

Tunisie

Le PCT octroyé en 2004 par la FAO à ce pays, sur recommandation du Coordonnateur EMPRES/RO, permettra, d'assurer de nombreuses formations dans différents domaines de la lutte antiacridienne et la gestion des questions environnementales. Il a également permis avec d'autres projets régionaux de renforcer les capacités nationales en matériels divers de prospection et de lutte.

La 1ère formation a eu lieu du 30/11 au 03/12/2004 à Tozeur, dans le sud tunisien. Par ailleurs, une première mission TCDC/CERES Locustox a été réalisée du 28/11 au 06/12/2004 pour entamer l'élaboration et la mise en place d'un Plan opérationnel de contrôle de la qualité des opérations de lutte antiacridienne. Une deuxième mission (22-31 mai 2005) a permis de préparer les modalités pratiques pour la formation de plusieurs équipes nationales de contrôle qualité qui devrait être dispensée en septembre 2005.

2. Financement du programme EMPRES/RO

Depuis l'élaboration du plan de travail (pour la Phase I de 4 ans) du programme EMPRES/RO en 1998, validé par les pays membres en 2001, le siège de la FAO et la Coordination du programme EMPRES/RO n'ont ménagé aucun effort pour solliciter l'appui des bailleurs de fonds. Malgré leur réaction tardive - ce qui a entravé considérablement la mise en œuvre du programme -, des contributions importantes ont été approuvées entre septembre 2003 et début 2005. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous et détaillés par la suite.

Etat des contributions au Programme EMPRES/RO (fin mai 2005)

Bailleur	Montant	Période	Pays ou régions bénéficiaires
BAD/FAD	6.000.000 $	4 ans	4 pays de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)
Libye	400.000 $		
France	3.000.000 €	3 ans	RO
BM	6.077.000 $	4 ans	4 pays de la ligne de front + Sénégal[11]
CLCPRO	50 000$/an	n.a.	RO
FAO PR A4	175 000$/an	n.a.	RO
UE	397 000 €	10/2004-04/2006	4 pays de la ligne de front + Sénégal
USA	130 000$	2005	RO & RC
	150 000$	2005	RO
Italie	1.300.000 $	2 ans	4 pays de la ligne de front + 7 pays de la RC
FIDA	1.500.000 $	2 ans	8 pays de la RO + 5 pays de la RC + Burkina Faso, Cap Vert et Gambie
Pays Bas	499.750 $	01/08/04-31/07/05	4 pays de la ligne de front + Sénégal
Allemagne	800.250 $	12/2004-11/2006	4 pays de la ligne de front + Sénégal
Japon	500.000 $	08/2004-07/2007	Mali, Mauritanie et Tchad

[11] Ce montant a été réparti de la façon suivante : Mali (785 000$) , Mauritanie (1 981 000$), Niger (1 691 000$) , Sénégal (1 264 000$) et Tchad (356 000$).

➤ ***Banque Africaine de Développement (BAD)***

La FAO avait transmis en 2002 au Fonds Africain de Développement (FAD) une requête de financement pour aider les pays dits de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) à se doter d'un dispositif de surveillance et de lutte précoce et rapide. En réponse à cette requête, le Fonds a envoyé une mission d'évaluation qui a séjourné successivement, entre fin janvier et début mai 2003, au Niger, au Mali, en Mauritanie, en Algérie et en Italie (FAO). Cette mission a conduit à l'élaboration et à l'adoption par le Conseil du FAD (fin septembre 2003) d'un projet multinational d'appui à la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans les quatre pays de la ligne de front, financé par un don du FAD de 4,25 UC (environ 6 millions $E-U). Conformément aux conditions préalables au premier décaissement, un Protocole d'accord établi par la BAD a été signé par les quatre pays bénéficiaires (mars 2004), la Libye a confirmé sa contribution au projet régional (juin 2004) et les termes de mandat du Comité de pilotage ont été élaborés. Le projet commencera dès que l'Accord FAO/Etats (confiant la gestion du projet à la FAO) et les termes de mandat du Comité de pilotage seront signés par les quatre pays récipiendaires et la FAO.

➤ ***Libye***

La Libye a fait parvenir au Secrétaire Exécutif de la CLCPRO et Coordonnateur EMPRES/RO un document d'engagement officiel pour une contribution à la phase I du programme par un montant de 400 000 $E-U.

➤ ***France***

Suite à de nombreux contacts et à la réunion des bailleurs de fonds pour le financement des activités du Programme EMPRES, organisée fin octobre 2004 à Paris, le Représentant de la France a confirmé, lors de la 3ème Réunion des Chargés de liaison (7-11/02/2005 - Dakar, Sénégal), que la contribution de ce pays serait de 3 millions d'Euros (dont 1 million d'euros financés par le FFEM et 2 millions d'euros par le FSP).

➤ ***Banque Mondiale***

Dans le cadre du prêt bilatéral « *Africa Emergency Locust Project* » (AELP) octroyé par la BM fin 2004 (au profit de 7 Etats sahéliens dont les quatre pays de la ligne de front et le Sénégal), une composante est dédiée au renforcement des pays en matière d'alerte précoce et de réaction rapide, pour un montant de 6 077 000 $EU. Suite à la réunion des bailleurs de fonds (tenue le 25/10/2004 à Paris), au cours de laquelle le Coordonnateur EMPRES/RO a invité la BM à réaliser ce projet dans le cadre du Programme EMPRES/RO, la BM a donné son accord de principe[12] pour que les activités de prévention planifiées dans le cadre du projet AELP complètent le Programme EMPRES RO. Toutefois, les modalités d'exécution de ce projet doivent encore être précisées.

➤ ***CLCPRO***

Les pays membres de la CLCPRO ont décidé au cours de la 2ème Session de la Commission à Alger en juin 2003 d'appuyer annuellement le programme par 50 000 $E-U.

[12] Référence est faite aux discussions qui ont eu lieu lors de la réunion conjointe tenue à Rome (02/12/2004) entre la FAO et la BM, en marge de la session extraordinaire du DLCC.

➢ ***FAO***

La FAO contribue annuellement au programme pour un montant de 175 000 $E-U.

➢ ***Union Européenne***

La visite du fonctionnaire acridologue du Groupe Acridiens de la FAO au siège de l'UE à Bruxelles a permis de sensibiliser davantage l'UE qui a apporté en 2004 une contribution consistante (23 millions d'Euros) pour faire face à la crise acridienne. L'un des objectifs spécifiques de ce projet en cours est de renforcer les capacités de la CLCPRO/CR pour coordonner les mesures préventives de lutte contre le Criquet pèlerin (activités du Programme EMPRES) et consolider la collaboration Sud-Sud entre les pays du Maghreb et du Sahel.

Pour ce faire, une assistance technique et administrative complémentaire est fournie à la CLCPRO à travers le financement d'au moins trois réunions régionales annuelles de coordination (6 au total sur la durée du projet – 300 000 €) et le recrutement de deux consultants régionaux pour assister la CLCPRO dans ses activités de coordination et ce pour des périodes de 3 à 6 mois, et une durée totale de 12 mois (97 000 €).

➢ ***USAID***

En plus de sa contribution au programme depuis deux ans, l'USAID a promis, lors de la réunion des bailleurs de fonds locaux tenue le 29/09/2004 à Dakar, et au cours de la session extraordinaire du DLCC, d'appuyer fortement la lutte préventive à moyen et long termes. Le montant de cette contribution n'est pas encore connu.

➢ ***Italie***

Un projet de 1.3 millions de dollars EU est toujours en cours de discussion et cette contribution sera utilisée à la fois pour la Région Centrale et la Région Occidentale.

➢ ***FIDA***

En plus de sa contribution à la situation d'urgence, le FIDA a réservé un montant d'1.5 millions de dollars EU pour appuyer les efforts de lutte préventive contre le Criquet pèlerin. Ce projet, couvrant également la Région Centrale, doit encore être approuvé par le Département des Finances du FIDA.

➢ ***Banque Islamique de Développement (BID)***

Dans le cadre de la recrudescence/invasion 2003/2005, le Coordonnateur EMPRES/RO a pu convaincre la BID en 2004 de la nécessité d'apporter une contribution supplémentaire de 1,5 millions $E-U (en plus du million de dollars EU mis à la disposition de la FAO) pour acquérir 39 véhicules Tout Terrain équipés de pulvérisateurs. Ces véhicules constitueront un appui considérable au Programme EMPRES, sachant que la plupart des bailleurs de fonds ne sont pas tout à fait favorables à l'achat de véhicules.

➢ ***Japon, Pays Bas et Allemagne***

Dans le cadre de leur contribution à la situation d'urgence, le Japon, les Pays bas et l'Allemagne ont réservé une partie de cette enveloppe au financement d'activités s'inscrivant dans le cadre du programme EMPRES/RO, et visant notamment la réalisation d'essais avec des pesticides non conventionnels et la gestion correcte des stocks de pesticides et des emballages vides.

Pour faciliter la coordination de ces différentes contributions et utiliser les fonds disponibles de manière optimale, et conformément au souhait des principaux bailleurs de fonds, la CLCPRO et la FAO ont élaboré début 2005 un « tableau de bord » présentant la répartition du budget de chaque activité par source de financement. Ce tableau de bord devrait être adopté lors de la 1ère réunion du Comité de pilotage du programme EMPRES/RO (prévue d'ici fin 2005 si la situation acridienne le permet).

En conclusion, la crise actuelle a montré encore une fois que la lutte préventive est la meilleure manière de gérer la problématique du Criquet pèlerin à moyen et long termes. Si aujourd'hui de nombreux bailleurs de fonds sont convaincus de la nécessité de mettre en place cette stratégie, le problème qui risque de se poser est de voir certains bailleurs de fonds contribuer de façon bilatérale à la lutte préventive sans concertation avec la FAO et la CLCPRO, ce qui pourrait induire des duplications et un manque d'harmonisation dans la réalisation des activités.

3. Programme de travail

Suite aux leçons tirées de la recrudescence/invasion 2003/2005, pouvant mieux orienter la mise en place de la stratégie de lutte préventive, il est apparu indispensable d'en tenir compte dans la planification de la Phase I du Programme EMPRES RO. L'ensemble du plan de travail du programme EMPRES/RO (schéma de Planification des Activités – SPA - élaboré à Nouakchott, Mauritanie, en février 2001) a donc été revu lors de la 3éme réunion des Chargés de liaison (07-11/02/2005).

Selon la méthode de planification par objectifs, les participants ont mis à jour les indicateurs des six résultats du programme puis les activités dont certaines nécessitaient d'être reformulées, complétées et/ou fusionnées. De nouvelles activités ont aussi été identifiées. Ont ensuite été définis pour chaque activité (ou subdivision d'activité) les indicateurs, l'échéancier, les responsables, les besoins précis pour la mettre en œuvre efficacement et des remarques. Cet exercice a concerné le SPA de la phase I, sur la base duquel le Plan d'Opérations 2005 a été établi. Ce programme[13] de travail sera mis en œuvre dès que les fonds du FAD seront déboursés et dès le retour à la phase de rémission.

[13] Le programme de travail complet est disponible sous forme de matrice dans le rapport final de la 3ème réunion des ELOs, déjà transmis aux pays.

Annexe V

Formation

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1. Introduction

La disponibilité de ressources humaines compétentes constitue un préalable incontournable pour la réalisation et la réussite des activités de la lutte antiacridienne en général et de la lutte préventive en particulier. Chaque Unité nationale de lutte antiacridienne doit disposer en permanence d'un minimum de cadres, de techniciens et d'agents d'exécution qualifiés et expérimentés. Leur nombre peut varier selon celui des équipes de prospection et d'intervention nécessaires pour couvrir l'ensemble des zones de reproduction dans chacun des Etats membres de la Commission.

2. Formations réalisées ou en cours dans la Région Occidentale depuis juin 2003

2.1. Formations nationales

Plusieurs formations nationales, auxquelles la CLCPRO et la FAO ont contribué, ont été réalisées dans les pays de la RO depuis juin 2003. Le tableau ci-dessous reprend les principaux thèmes traités par pays.

Formations nationales dans les pays de la RO entre juin 2003 et début mai 2005

Pays	Thème	Date
Algérie	Problématique du CP et stratégie de lutte	06-08/10/03
	Informatisation de la transmission des informations acridiennes	2004
Libye	Techniques de prospection et de lutte contre le CP	27/03-03/04/04
	Sessions de formation dans plusieurs régions	mars 2005
Mali	Bio-écologie du CP et techniques de prospection*	2003
	Bio-écologie du CP, méthodes prospection/lutte, intoxications, etc.	26/02-10/04/05
Maroc	Surveillance sanitaire de la LAA au Maroc (test de Cholinestérase)	26/09-01/10/04
	Sessions de formation dans différents domaines[14]	2004
Mauritanie	Utilisation de la fiche RO et gestion de l'information acridienne	2004
Niger	Bio-écologie du CP et techniques de prospection*	2004-2005
	Formation de 8 techniciens supérieurs en PV au centre AGHRYMET	2004
Sénégal	Gestion de l'information acridienne (utilisation nouvelle fiche de prospection, GPS, *eLocust*, Access)	24-29/5/04
	Bio-écologie du CP, techniques de pulvérisation, mesures de sécurité, gestion/transport/stockage pesticides, etc.[15]	sept.04-fév. 05
Tchad	Techniques de prospection	juillet 2004
Tunisie	Techniques de prospection	11-12/10/04
	Utilisation GPS & pulvérisation aérienne	30/11-03/12/04

* Financement de la FAO dans le cadre de son programme de coopération technique (PCT).

[14] Une centaine de personnes ont été formées en 2004 dans plusieurs régions, avec un suivi des stagiaires assuré par les formateurs au sein des Postes de Commandement régionaux.

[15] Ces sessions de formation ont été dispensés aux différents acteurs de la LAA d'urgence (techniciens, militaires et paramilitaires) et ont touché l'ensemble des onze régions affectées par la recrudescence/invasion 2003/2005.

En outre la FAO a organisé et financé plusieurs formations et missions de suivi à l'utilisation du logiciel RAMSES en Algérie, au Mali, au Maroc, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et en Tunisie.

2.2. Formations régionales de formateurs

Conformément à l'une des recommandations de la 1ère réunion du Comité Exécutif (présenté dans le point 4) et sur la base des thèmes de formation prioritaires proposés par le Secrétaire de la CLCPRO lors de cette même réunion, la FAO a initié avec la CLCPRO fin 2004 un vaste programme de formation au profit de dix pays sahéliens dont 5 membres de la CLCPRO.

La première session régionale de formation de formateurs sur les principaux thèmes relatifs à la gestion du Criquet pèlerin s'est tenue au centre ICRISAT[16] de Niamey, du 14 mars au 6 avril 2005. Cette formation intitulée « Ce qu'il faut savoir, ce qu'on doit transmettre sur le Criquet pèlerin » s'est adressée à 21 participants venant du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Tchad, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau et de Djibouti. Cette formation polyvalente a traité des aspects de la bio-écologie du Criquet pèlerin, de la prospection, de la lutte, de la préservation de la santé humaine et de l'environnement et de la gestion d'une campagne antiacridienne. Les futurs formateurs ont élaboré leur programme de formation nationale comprenant trois sessions de 5 jours prévues pour mai/juin 2005.

Malgré un emploi du temps chargé, les participants ont été globalement satisfaits de cette formation de formateurs, tant aux niveaux des thèmes présentés, que des intervenants et de l'organisation. Ainsi, l'ensemble des aspects de la gestion antiacridienne seront connus des 600 agents qui seront formés au niveau national avant le début de la campagne estivale 2005. A noter qu'en plus des experts FAO, des consultants internationaux spécialisés dans les domaines précités ont été recrutés pour suivre les sessions nationales de chacun des pays concernés en tant qu'observateur et en appui, si besoin, aux formateurs.

Il est prévu de réaliser un programme de formation similaire dans les pays d'Afrique du nord-ouest. Les thèmes à traiter et les modalités de la formation seront définis par la CLCPRO en collaboration avec l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie. Les premières sessions auront lieu dès que la situation acridienne le permettra et que les fonds seront disponibles.

En outre, la FAO a organisé en Mauritanie, du 13 au 23 avril 2005, un atelier régional de formation des formateurs sur le contrôle de la qualité des traitements antiacridiens (y compris les précautions à prendre pour la protection de la santé humaine et de l'environnement). Les 21 participants sont des agents des Ministères de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad. L'atelier a concerné les effets des traitements sur l'eau, la faune et la flore ainsi que l'identification des espèces non-cibles les plus vulnérables et méritant un suivi pendant les traitements. Cet atelier s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités nationales des pays sahéliens et permettra la mise eu place d'équipes nationales chargées exclusivement du contrôle de la qualité des traitements antiacridiens. Les programmes des formations nationales sont en cours d'élaboration ; les premières sessions devraient être dispensées à partir d'août 2005.

[16] ICRISAT : Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides.

2.3. Formations doctorales

Deux formations sont en cours :

- Celle de **M. Abdallahi Ould Babah** (Mauritanie) qui a pour thème: Biogéographie du Criquet pèlerin *Schislocerca gregaria Forskal*, 1775, identification et caractérisation des zones à risques acridiens en Mauritanie. Elle est financée par la CLCPRO depuis avril 2003 mais le travail de recherche avait commencé plus tôt.

- Celle de **M. Mamadou Abdou** (Niger) financée par le DLCC depuis avril 2004 et ayant pour thème : "Contribution à l'étude de l'écologie du Criquet pèlerin et impact de certains pesticides, utilisés dans la lutte anti-acridienne sur la faune non cible, dans les vallées de Tafidet et de Tchibossene (Aïr) au Niger".

2.4. Echange d'expertise

Conformément à l'une des recommandations de la 1ère réunion du Comité Exécutif (présenté dans le point 4), la FAO et la CLCPRO ont contribué à l'organisation d'un voyage d'études de trois experts de la DPV sénégalaise en Algérie et au Maroc en mai 2005. L'objectif de cet échange d'expertise était de faire bénéficier la délégation sénégalaise de l'expérience en lutte antiacridienne de l'Algérie et du Maroc. Les experts sénégalais ont donc rencontré successivement les principaux responsables de la lutte antiacridienne de ces deux pays et ont pris connaissance des dispositifs mis en place pour faire face à la recrudescence/invasion 2003/2005 (tel que les Postes de commandement centraux) et visité les structures permanentes (en Algérie : INPV, CNCC[17], DPVCT[18]/MADR[19] et Siège de la CLCPRO ; au Maroc : Direction de la Protection des Végétaux et du Poste de Coordination Central de la lutte antiacridienne à Rabat, CNLAA à Agadir).

2.5.Collaboration avec la Région Centrale

Dans le cadre de la collaboration avec la Région Centrale, un expert de Djibouti a participé à la première session régionale de formation de formateurs sur les principaux thèmes relatifs à la gestion du Criquet pèlerin (Niamey, Niger, 14/03-06/04/2005). Par ailleurs, un expert libyen a bénéficié en 2005 d'une formation organisée par la RC à Amman, Jordanie.

3. Programme de travail

3.1. A court terme

Concernant les formations de courte durée, il est prévu de dispenser les modules suivants d'ici juillet 2005 :

- calibrage des appareils de traitement terrestre et aérien (par un consultant FAO) en Algérie ;

- formation des équipes de contrôle qualité (par des expert de CERES Locustox et des consultants FAO) en Tunisie (juin 2005) et dans les 5 pays sahéliens de la CLCPRO (à partir d'août 2005).

[17] CNCC : Centre National de Contrôle et de Certification.
[18] DPVCT : Direction de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques.
[19] MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

3.2. A moyen et long terme

Par manque d'information claire et précise sur les besoins en formation des pays membres, le Secrétariat n'a pu élaborer un plan de formation. Il a donc proposé, lors de la 1ère réunion du Comité Exécutif de confier, une fois le projet BAD mis en vigueur, l'élaboration dudit plan à un consultant. Celui-ci devra prendre en considération l'expérience de la Région Centrale (EMPRES/RC et CRC) dans ce domaine et les leçons tirées de la crise acridienne 2003/2005. A noter que le projet BAD financera le coût de plusieurs ateliers et sessions de formation (au niveau national et régional) ainsi que l'acquisition d'équipements didactiques et d'ouvrages pédagogiques.

Entre temps, et pour accélérer le processus, la 1ère réunion du Comité Exécutif a recommandé que chacun des pays commence à définir ses besoins en organisant au niveau national un atelier regroupant les personnes ressources les mieux habilitées à définir les besoins, en tenant compte des spécificités de la lutte contre le Criquet pèlerin et des manques à combler en matière de compétences humaines. Le Secrétariat a proposé que la CLCPRO contribue à l'organisation de ces ateliers par un montant de l'ordre de 1 000 à 1 500 $E-U.

Annexe VI

Recherche

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1. Introduction

La recrudescence/invasion 2003/2005 a montré que les connaissances acquises ne sont pas suffisantes pour appréhender valablement l'explosion des populations acridiennes de façon aussi spectaculaire et pour y répondre rapidement et efficacement. Plusieurs questions d'ordre scientifique et opérationnel ont été ainsi posées par le Secrétariat de la CLCPRO lors de la 1ère réunion du Comité Exécutif.

Il est vrai que depuis des années, les recherches de terrain sont devenues rares en raison de l'absence d'intérêt qu'accordent les institutions de recherche des pays développés à ce genre de thèmes. Les laboratoires de recherche des pays en développement n'ont pas pris la relève, alors que *Shistocerca gregaria* est géographiquement un insecte qui ne sévit que dans ces pays. Malgré ces contraintes et le manque de ressources humaines, de structures de recherche adaptées et de moyens financiers, les activités suivantes ont pu être réalisées.

2. Activités de recherche et expérimentations réalisées ou en cours dans la Région Occidentale depuis juin 2003

Conformément à plusieurs recommandations de la 2ème Session de la CLCPRO et de la 1ère réunion du Comité Exécutif, les actions suivantes ont été menées :

2.1. Etudes d'impact sur l'environnement et la santé humaine

Consciente des risques importants que posent les opérations de lutte d'urgence pour la santé humaine et l'environnement, la FAO a initié dès l'été 2004 des études d'impact sur l'environnement et la santé humaine, en recourant aux services de divers experts et de la fondation CERES-Locustox. Les pays bénéficiaires sont les suivants :

1) Mauritanie : suivi des effets des traitements antiacridiens sur la santé humaine et sur l'environnement (campagne 2003-2004, CERES-Locustox[20])
2) Sénégal : étude des effets sur la santé humaine et sur l'environnement du chlorpyrifos appliqué en double dose (2004, CERES-Locustox[21])
3) Niger : suivi des effets des traitements antiacridiens sur la santé humaine et sur l'environnement (2004, H. Eriksson & W. Comité Exécutif)
4) Maroc : suivi des effets des traitements antiacridiens sur la santé humaine et sur l'environnement (2004, W. Mullie et spécialistes nationaux)

[20] La fondation CERES-Locustox a réalisé 2 missions en 2004 dont les objectifs spécifiques étaient: 1) la toxicovigilance (analyse de l'activité cholinestérasique); 2) la vérification de la qualité des traitements effectués et du respect des mesures de sécurité requises; 3) le suivi écotoxicologique des traitements.

[21] Suivi environnemental de l'application de chlorpyrifos-éthyl 225 ULV (fourni par Calliope) à 2l/ha dans le cadre des opérations de lutte d'urgence.

2.2. Expérimentations de méthodes alternatives à la lutte antiacridienne conventionnelle

Afin de promouvoir l'utilisation de produits moins nocifs pour la santé humaine et l'environnement, notamment les biopesticides et les dérégulateurs de croissance, et le recours aux traitements en barrières, la FAO, en collaboration avec différents instituts[22] et fournisseurs de pesticides, contribue (techniquement[23] et financièrement) à la mise en œuvre de plusieurs essais avec les produits suivants :

- Deltamethine (Decis) 17.5 g a.i./ha : Mauritanie (2004)
- *Metarhizium* (Green Muscle): Mauritanie et Niger (2003/2004), Algérie (avril/mai 2005)
- Teflubenzuron (Nomolt) : Algérie (avril/mai 2005)
- Fipronil et Diflubenzuron : Sénégal (2004)

Les essais programmés à court terme sont les suivants :

- Dérégulateurs de croissance à appliquer en barrières (campagne estivale) : lieu à déterminer en fonction de la localisation des cibles acridiennes
- *Metarhizium* (Green Muscle) en Mauritanie et dans d'autres pays à déterminer en fonction de la localisation des cibles acridiennes
- Phéromone PAN + *Metarhizium* (campagne estivale) : lieu à déterminer en fonction de la localisation des cibles acridiennes
- Test de différentes matières actives (dont le fipronil en traitement en barrières) au Maroc pour évaluer l'efficacité du produit et ses éventuels effets secondaires

2.3. Station d'Akjoujt

Beaucoup d'efforts sont fournis par la Mauritanie et par la FAO pour maintenir fonctionnelle la station de recherche d'Akjoujt située en Mauritanie. Elle a de nombreux atouts mais demande à être renforcée et ses structures améliorées afin qu'elle soit plus opérationnelle et plus attractive pour des équipes de recherches de différents horizons. C'est dans ce contexte que la BAD a décidé d'allouer une partie de son don au financement de travaux d'extension/réhabilitation de la station (200 m²) et à l'acquisition d'équipements de recherche et de bureau complémentaires.

2.4. Autres recherches

Parmi les autres travaux de recherche, il faut citer ceux menés dans le cadre des formations doctorales précitées, à savoir, celles de MM. Ould Babah (Mauritanie) et de Mamadou Abdou (Niger).

Des travaux de recherche sont également menés dans certains pays de la région au niveau de quelques institutions ou unités nationales de lutte antiacridienne. A titre d'exemple, le Maroc a entrepris les recherches et expérimentations suivantes : 1) impact du malathion et du chlorpyrifos sur l'environnement, 2) évaluation de l'effet d'extraits de certaines huiles essentielles sur les criquets et 3) essais réalisés avec du diflubenzuron à trois doses en

[22] Les principaux partenaires de la FAO dans ce domaine sont le CIRAD, l'IITA, l'ICIPE et le NRI ainsi que la fondation CERES-Locustox et le projet LUBILOSA.

[23] En plus de l'élaboration de protocoles d'essais et d'autres document normatifs, la FAO a recruté de nombreux experts (consultants nationaux, régionaux et internationaux) pour la préparation, la mise en œuvre/supervision et le suivi des essais de terrain.

couverture totale, ce qui a donné de très bons résultats. En Algérie, l'Institut National Agronomique d'El Harrach assure des travaux de recherche en acridologie dans le cadre des mémoires d'ingénieurs.

3. Thèmes prioritaires

A titre de rappel, le document, préparé par la consultation organisée par la CLCPANO il y a trois ans, avait recommandé d'intensifier en priorité les efforts de recherche sur les thèmes suivants :

- Développement des *nouvelles technologies*, relatives notamment aux techniques d'application (DGPS), à la transmission de l'information (*eLocust*) et à la localisation et au suivi des déplacements des équipes de prospections (Emetteurs via satellites) pour leur adaptation aux conditions locales.

- Amélioration de l'*utilisation des données satellitaires dans les prévisions acridiennes*. A ce titre, la caractérisation des biotopes du Criquet pèlerin par des mesures E/Rmètriques calibrées aux données de terrain est une des voies à explorer.

- *Impact économique du fléau acridien*. Les récentes publications de la GTZ, de la Banque mondiale, de la FAO et de certaines universités ont suscité une grande polémique qu'il faudrait lever à travers des études prenant en considération tous les aspects d'ordre économique, écologique et sociologique.

- *Lutte biologique*. Les résultats encourageants obtenus au laboratoire, et récemment en Australie, avec les champignons entomopathogènes, nécessitent de poursuivre les efforts de validation à grande échelle qui prendrait en charge également leur impact sur la faune non cible. Parallèlement, la recherche de souches ou d'espèces locales ainsi que d'autres ennemis naturels indigènes est à encourager.

- *Substances toxiques d'origine végétale*. Actuellement développée dans certains laboratoires de la région, cette recherche mériterait de bénéficier d'une attention particulière pour : a) approfondir les résultats obtenus avec le «neem », le *Melea, Cestrum parquii, Peganum harmala,* b) engager d'autres investigations destinées à découvrir de nouvelles substances actives.

- *Bioécologie*. Bien que de nombreux travaux se sont penchés sur l'écologie du Criquet pèlerin, certains aspects d'intérêt pratique pour la lutte antiacridienne doivent être développés pour mieux asseoir la stratégie de prévention des pullulations de ce ravageur. Dans ce cadre, les recherches sur la délimitation et la caractérisation des biotopes de multiplication et de grégarisation du Criquet pèlerin dans la région méritent d'être développées et soutenues.

- *Physiologie.* Les travaux actuellement en cours sur les mécanismes responsables de la grégarisation chez les acridiens doivent être davantage approfondis.

- *Taxonomie*. Très peu étudié, elle mérite néanmoins d'être prise en charge et ce d'autant plus que la seule référence pour l'Afrique du Nord-Ouest remonte aux travaux de Chopard (1943).

Il est évident qu'un programme de recherche devant répondre aux besoins précités, et à d'autres, nécessite:

- Des compétences humaines qui consacrent entièrement leur temps à la recherche et qui sont disposées à mener des travaux de recherche de terrain sur de longues périodes;
- Des structures appropriées, installées dans les zones potentielles de multiplication du Criquet pèlerin et suffisamment équipées pour rendre aisée les travaux dans des conditions extrêmement hostiles;
- Des moyens financiers conséquents.

4. Programme de travail

4.1. Dans le cadre de la CLCPRO

Adopté depuis près de 3 ans par la Commission (CLCPANO puis CLCPRO), le financement de projets nationaux ou régionaux de recherche par la Commission à hauteur de 15 000 $E-U par projet n'a encore jamais été utilisé par manque de proposition. Il est fortement souhaité que les centres de recherches des pays membres développent des projets afin d'en bénéficier.

Concernant le prix de la CLCPRO pour récompenser les travaux de recherche ayant obtenu des résultats bénéfiques pour la lutte contre le Criquet pèlerin (3 000 $E-U tous les deux ans), aucune proposition n'a été soumise jusqu'à présent.

4.2. Dans le cadre du programme EMPRES/RO

Le Programme EMPRES prévoit la mise en place d'un programme de recherche et l'initiation, au bout de la phase I, de quelques travaux de recherche. C'est dans ce cadre que l'un des objectifs du don de la BAD est d'élaborer et de mettre en œuvre un programme concerté de renforcement de la recherche pour améliorer les méthodes de détection et de lutte existantes, développer et tester de nouveaux outils et produits alternatifs aux pesticides conventionnels. Pour atteindre cet objectif, il est prévu de réaliser les activités suivantes :

- consultation pour l'élaboration d'un programme concerté de renforcement de la recherche régionale (4 mois pendant la 1ère année du projet) immédiatement suivi d'un atelier régional de validation (auquel participeront les experts et les institutions spécialisées impliqués dans le programme EMPRES Région Centrale) ;
- état des lieux des activités de la recherche acridienne menée au Mali, au Niger, au Sénégal et au Tchad (celui concernant les cinq autres pays de la Région Occidentale ayant déjà été réalisé) ;
- élaboration et signature de contrats/protocoles d'accord entre la CLCPRO et les différents instituts partenaires de la recherche (aux niveaux national, régional et international) ;
- consultations de courte durée pour mettre en œuvre le programme de renforcement de la recherche ;
- atelier d'évaluation des résultats de la recherche à la fin du projet.

Pour rendre pérenne la recherche sur le Criquet pèlerin, la 1ère Réunion du Comité Exécutif a recommandé d'inviter la FAO à examiner la possibilité de créer des Centres régionaux de recherche sur le Criquet pèlerin, sous réserve de la pleine opérationnalité de la Station d'Akjoujt.

Annexe VII

Budget

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1. Etat des contributions

Etat membre	Arriérés au 31/12/2004	Contribution due pour 2005	Montant reçu au 20/04/2005	Arriérés au 20/04/2005
ALGERIE	8,23	40 000	0,00	40 008,23
LIBYE	48 518,03	46 000	11 886,70	82 631,33
MALI	13 000,00	13 000	0,00	26 000,00
MAURITANIE	44 954,01	15 000	0,00	59 954,01
MAROC	170 210,00	37 000	66 590,00	140 620,00
NIGER	12 000,00	12 000	0,00	24 000,00
SENEGAL	(106,20)	16 000	0,00	15 893,80
TCHAD	12 000,00	12 000	0,00	24 000,00
TUNISIE	47 171,04	24 000	4 090,26	67 080,78
TOTAL	**347 755,11**	**215 000,00**	**82 566,96**	**480 188,15**

Le montant des fonds disponibles au 20 avril 2005 s'élevait à 506 000 $ E.-U.

2. Comptes annuels pour 2003-2004

Dépenses en 2003

Description d'activité	Coût en $ E.-U.
Consultants:	**23 427**
Encadrement stage de formation, Benghazi, Libye (20/02-02/03/03)	7 716
Développement et modification du logiciel RAMSES pour 5 pays de la RO et le Secrétariat de la CLCPRO	14 250
Préparation du document de travail de la 2ème réunion ELO	1 461
Contrats:	**1 060**
Interprète (1ère réunion ELO, Niamey, Niger, 30/01-03/02/03)	1 060
Voyages :	**69 449**
Réunions & conférences	30 147
Formations (atelier DGPS en Mauritanie et stage en Libye)	13 507
Echange d'expertise (M.A. Ould Babah en RC)	2 810
Prospection (équipes algériennes en Mauritanie)	23 400
Assurance voiture	345
Vente véhicules CLCPANO	(760)
Formation :	**34 566**
Bourse d'étude (M.A. Ould Babah)	26 560
Algérie : problématique du CP et stratégie de lutte (06-08/10/03)	4 000
Libye : stage de formation en acridologie, Benghazi (20/02-02/03/03)	3 000
Mauritanie : techniques de prospection acridienne	1 006
Equipement :	**66 120**
Matériel informatique (ordinateurs, cables, scanners, logiciels)	31 023
Equipement didactique et de recherche (pour le Maroc)	11 702
Abonnements (revues scientifiques)	21 968
Cartes et batteries pour E/R (Libye)	915
Petit matériel pour les réunions (drapeaux)	512
Frais généraux d'opération :	**80 930**
Equipes algériennes et marocaines au Sahel	56 572
Carburant (prospection au Niger)	1 703
Organisation 2ème Session CLCPRO & 24ème Session CLCPANO	20 158
Reproduction documents & rapports des sessions & réunions CLCPRO	1 855
Autres (assurances, inscription Congrès scientifique, frais hospitalité)	642
Sous-total :	**275 552**
Frais d'agence	**35 822**
Total :	**311 374**

Dépenses en 2004

Description d'activité	Coût en $ E.-U.
Consultants:	**13 302**
Interprète (1ère réunion Comité ex. CLCPRO, Niamey, Niger, 16-20/06/04)	2 802
Mise à jour du logiciel RAMSES pour la Libye, le Sénégal et le Tchad	*10 500*
Voyages :	**12 189**
Réunions (1ère réunion Comité ex. CLCPRO et autres)	8 353
Formations (Techniques de prospection/lutte, Libye, 13-20/3/04)	1 540
Mission du NPO au Sénégal pour superviser une formation (mai 2004)	*188*
Mission du Secrétaire de la CLCPRO à Rome (Réunion AGPP, février 2004)	*2 108*
Formation :	**11 760**
Bourse d'étude (M.A. Ould Babah)	11 760
Equipement :	**27 077**
Matériel informatique	1 618
Abonnements (revues scientifiques)	18 079
Logiciels pour RAMSES (Libye, Sénégal et Tchad)	*7 380*
Frais généraux d'opération :	**16 214**
Organisation (1ère réunion Comité ex. CLCPRO, Niger, 16-20/06/04)	9 770
Achat et montage climatiseur (Mauritanie)	998
Autres (assurances achats et impression document)	333
Formation à la gestion de l'information acridienne au Sénégal (mai 2004)	*4 213*
Fonds additionnels pour la 2ème réunion ELO (Agadir, décembre 2003)	*900*
Sous-total :	**80 542**
Frais d'agence	**10 470**
Total :	**91 012**

Suite à des erreurs d'imputation budgétaire (voir lignes en italique dans le tableau ci-dessus), **les dépenses réelles pour 2004 s'élèvent à 61 632 $ E.-U**. frais d'agence inclus). La différence (25 289 $ E.-U. hors frais d'agence) sera remboursée en 2005.

3. Programmes de travail et budgets pour le biennium 2005-2006

Description d'activité	2005	2006	TOTAL ($ E.-U.)
Contrats			**35 000**
Elaboration dépliants CLCPRO	5 000		
Financement de projets de recherche	15 000	15 000	
Voyages			**44 000**
Visite Président de la Commission à Rome	2 000		
2ème Réunion du Comité Exécutif (5 pays)		15 000	
Prospections conjointes		15 000	
Echange experts	6 000	6 000	
Formation			**70 000**
Bourse d'étude (Ould Babah)	20 000	20 000	
Appui aux formations nationales	5 000	15 000	
Contribution à l'organisation d'ateliers nationaux pour définir les besoins en formation	10 000		
Equipement (non consommable)			**48 000**
Provision pour achat de pack *eLocust 2*	5 000	5 000	
Provision pour abonnements (revues scientifiques)	19 000	19 000	
Frais généraux			**183 000**
2ème Réunion du Comité Exécutif (5 pays)		12 000	
3° Session de la CLCPRO	40 000		
Rencontre scientifique		60 000	
Appui au Secrétariat de la Commission	10 000	10 000	
Prospections conjointes	8 000	8 000	
Dépenses urgentes	5 000	10 000	
Dépenses imprévues	10 000	10 000	
Sous-total	**160 000**	**220 000**	**380 000**
Frais d'agence (frais de gestion de la FAO 13%)	**21 000**	**29 000**	**50 000**
Total:	**181 000**	**249 000**	**430 000**

Annexe VIII

Liste des participants

Pays membres

Algérie

M. Ali Moumen
Directeur de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
12, Bd Colonel Amirouche - Alger
Tel : ++ (213-21) - 749566
Fax : ++ (213-21) - 429349
E-mail : moumen_sa@yahoo.com

M. Embarek Guendez
Directeur Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi B.P. 80 EL Harrach. Alger.
Tel : ++ (213-21) - 525271
Fax : ++ (213-21) - 525863 – (213-21) - 524263.
E-mail : inpv@wissal.dz

Libye

M. Khalifa El Hammali Naser
Coordinateur du Programme de Lutte Antiacridienne et les Fléaux Agricoles
B.P. 7424, Ain Zara - Tripoli, Libye.
El Fernag, Sidi El Masri,
Tel : ++ (218-21) 3616141/42/43
Fax : ++ (218-21) 3600745
E-mail : ncdlcly@yahoo.com

M. Faraj Mohamed Karra
Directeur du Bureau des Affaires Techniques.
Programme de Lutte Antiacridienne et les Fléaux Agricoles
B.P. 7424, Ain Zara - Tripoli, Libye.
El Fernag, Sidi El Masri,
Tel : ++ (218-21) 3616141/44/3600743
Fax : ++ (218-21) 3600745
E-mail : ncdlcly@yahoo.com

Bachir Othman K'chera
Directeur du Centre de Lutte Contre les Fléaux Agricoles
Programme de Lutte Antiacridienne et les Fléaux Agricoles
Tel : ++ (218) 21 4626722

Fax : ++ (218) 21 3613936

M. Saad Mohamed Hdiya
Professeur à l'université El Fateh
Tel : ++ (218) 21 4626722
Fax : ++ (218) 21 3613936

Khaled Mohamed El-gadgoud
Bureau des Affaires Techniques
Programme de Lutte Antiacridienne et les Fléaux Agricoles
PO Box 78056 , Tripoli Libya
Tel : ++ (218) 3616143
Fax : ++ (218) 3600745
E-mail : el_gadgoud@yahoo.co.uk

Hassan Ahmed Maghrabi
Professeur à l'université El Fateh
Entomologiste "IPM"
PO Box 13799 Tripoli
Tel : + (218) 925000144
E-mail : drmaghrabi@yahoo.com

Ahmed Murad Ghanuni
Professeur à l'université El Fateh
PO Box 13753 Tripoli
Tel : ++ (218) **925075299**
E-mail : am_ghanuni@yahoo.com

Ali Ahmed El Maktouf
Conseiller du Comité Populaire Générale pour la Communication
Extérieure et la Coopération Internationale
Tripoli, Libye
Tel : ++ (218-21) 3402703
Fax : ++ (218-21) 3401103

Hussen Massoud Elbriki
Bureau des Affaires Techniques
Programme de Lutte Antiacridienne et les Fléaux Agricoles
B.P. 7424, Ain Zara - Tripoli, Libye.
El Fernag, Sidi El Masri,
Tel : ++ (218-21) 3616141/42/43
Fax : ++ (218-21) 3600745
E-mail : elbrike@yahoo.co.uk

M. Alhadi Almehdi Elznaty
Directeur de la Coopération
Service de Développement Agricole et de l'Elevage
Tel : ++ (218-21) 4807755
Fax : ++ (218-21) 4800470

Mali

M. Fakaba Diakité
Coordinateur de l'Unité de Lutte contre le Criquet pèlerin
Ministère de l'Agriculture
B.P. E / 4281
Tel: ++223 2232837
Fax: ++223 2232837
E-mail: unlcp@experco.net
E-mail: fakdiakite@yahoo.fr

Maroc

M. Saïd Ghaout
Chef du Centre National de Lutte Antiacridienne d'Ait-Melloul
B.P. 125 Inezgane – Maroc
Tel. : ++ (212-4) 24.12.21- 24.23.30
Fax : ++ (212-4) 241529
E.mail : cnlaa@menara.ma

Mauritanie

M. Mohamed Abdallahi Ould Babah
Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne, DRAP-MDRE
B.P. 665 Nouakchott – Mauritanie.
Tel : ++ (222-5) – 259815 – 256286 – Dom : 256679
Fax : ++ (222-5) 253467GSM – 641206 BP 180 NOUAKCHOTT Email
E-mail : claa@toptechnology.mr

Niger

M. Mamane Sani Moudy
Directeur de la Protection des Végétaux
Ministère du Développement Agricole
BP 323 Niamey
Tel: ++227 742556
Fax: ++227 741983
E-mail: dpv@intnet.ne

Sénégal

M. Lo Mame Ndéné
Directeur de la Protection des végétaux
Ministère d'Etat à l'Agriculture
B.P. 20054 Tharoye - Dakar
Tel: ++221 8340397
Fax: ++221 8342854
E-mail: ndenelo@yahoo.fr

Tchad

M. Tigaye Ndoubabé
Directeur de la PVC du Tchad
Ministère de l'Agriculture
Ndjamena BP 1551
Tel: ++235 524509/ 268203
Fax: c/o FAO Rep.
E-mail: c/o FAO Rep / insp.agri@intnet.td

Tunisie

M. Hasnaoui Zaidi
Directeur Général de la Protection
et du Contrôle des Produits
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
30, rue Alain Savary Tunis
Tel: ++216 71 788 979
E-mail: zaidihasnaoui2000@yahoo.fr

M. Abdelaziz Chebil
Directeur
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
30, rue Alain Savary Tunis
Tel: ++216 71 788 979
Fax: ++216 71 784 419
E-mail: chebilabdelaziz@yahoo.fr

M. Ridha Belhaj
Sous Directeur
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
30, rue Alain Savary Tunis
Tel: ++216 71 788 979
Fax: ++216 71 784 419
E-mail: ridhasghari@yahoo.fr

Observateurs

Burkina Faso

Amidou Ouedraogo
Chef de Service de la Surveillance Phytosanitaire et des Interventions
B.P. 5362 Ouagadougou
Tel: ++226 503 61915
Fax: ++226 503 61865

E-mai: dpv@cenatrin.bf

Cap-Vert

Clarimundo Gonçalves
Directeur de l'Agriculture
B.P. 115 PRAIA MAAP
Tel: ++238 2647539/7227
Fax: ++238 2647542/43
E-mail: dgasp@cvtelecom.cv
E-Mail: reic@cvtelecom.cv

Gambie

Secka Ebrima
Coordinator of Desert Locust Campaign
Department of State for Agriculture
Tel: ++220 422 6134
Fax: ++220 420 2180
E-mail: locustproject@gqmeel.gm

Guinée-Bissau

Abreu Lourenco
Entomologiste / Conseiller Technique du Ministre
MDRA Box 71, Bissau
Tel: ++245 22 1200
Fax: ++245 22 2438
E-mail: lourencoabreu@yahoo.com

République de Guinée

Damy Fassou Elie
Secrétaire Général, Ministère de l'Agriculture
BP 576
Tel: ++224-411181 / 330945
Fax: ++224-411169
E-mail: eliedamey@yahoo.fr

Camara Abdul Karim
Directeur national de l'agriculture
BP 576
Tel: ++224 414260 / Portable : 217800
E-mail: hup@afribone.net.gn

CIHEAM

Dollé Vincent
Directeur de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
3191, Route de Mende
34093 Montpelier CEDEX 5 - France
Tel: ++33(0)467046010
Fax: ++33(0)467046075
E-mail: dolle@iamm.fr

FAO

M. Mahmoud Solh
Directeur de Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO/Rome
Via delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie
Tel. : ++ (39-06) 57055004
Fax : ++ (39-06) 57056499
E.mail : Mahmoud.Solh@fao.org

M. Saad El Medani Ahmed
Représentant de la FAO en Libye
Tel. : ++218 21 361 61 45
Fax : ++218 21 361 61 45
E.mail : FAO-LY@fao.org

M. Clive Elliott
Fonctionnaire Principal
Groupe Acridien
FAO/Rome
Via delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie
Tel. : ++ (39-06) 57053836
Fax : ++ (39-06) 57055271
E.mail : Clive.Elliott@fao.org

M. Thami Ben Halima
Secrétaire Exécutif de la Commission de Lutte Contre
le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale
30, Rue Asselah Hocine, B.P 270 RP Alger, Algérie
Tel. : ++ (213.21) 733354
Fax : ++ (213.21) 730545
E-mail: Thami.BenHalima@fao.org
E.mail : CLCPRO@fao.org

Mme. Annie Monard
Acridologue
Groupe Acridien
FAO/Rome
Via delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie
Tel. : ++ (39-06) 57053311

E.mail : Annie.Monard@fao.org

M. Munir Butrous
Secrétaire de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Centrale (CRC)
Tél.: ++202 331 6018
STD: 202 331 6000 Ext. 2515
Fax: ++202 76 16 804
Mobile: ++201 01 590590
E-mail: **Munir.Butrous@fao.org**

M. Hichem Dridi
OTC, CLCPRO
30, rue Asselah Hocine
B.P 270 RP Alger
Tel. : ++ (213.21) 733354
Fax : ++ (213.21) 730545
E-mail: Hichemdridi2@yahoo.fr

Invité d'honneur

M. Abderrahmane Hafraoui *(Retraité)*
Ex: Fonctionnaire Principal,
Responsable du Groupe Acridiens et autres migrateurs nuisibles
Tel. : 212 61 37 70 47
E.mail : abdhafraoui@hotmail.com

Interprètes

Mohamed Larbi Bennacer
Interprète – FAO
BP 247
Tel: ++329-6939070
E-mail: **Mbennacer@wissal.dz**

Mourad Boulares
Interprète – FAO
Tel: ++216-104947

Abdellatif Jouibli
Casablanca - Maroc
Tel. : ++212-61388850
Fax : ++212-22483119
E-mail: jouibli@yahoo.com

Mohsen Soua
Interprète – FAO